



Document de référence

COB

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 25 avril 2003, conformément au règlement n° 98-01.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

DOCUMENT DE REFERENCE

SOMMAIRE

1. REFLEXIONS DU PRESIDENT
2. CHIFFRES CLES
 - 2.1. Chiffres clés Gaumont
 - 2.2. Chiffres clés du Marché en 2002
3. HISTORIQUE DE GAUMONT
4. REVUE DE L'ACTIVITE
 - 4.1. Les films
 - 4.2. EuroPalaces
5. COMPTES CONSOLIDES

Commentaires financiers sur l'exercice 2002
Comptes consolidés sur trois ans
Annexe aux comptes consolidés
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
6. COMPTES SOCIAUX

Commentaires financiers sur l'exercice 2002
Comptes sociaux sur trois ans
Annexe aux comptes sociaux
Tableau des filiales et participations
Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
7. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2003
 - 7.1. Assemblée Générale Ordinaire – Rapport du Conseil d'Administration
 - 7.2. Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - 7.3. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - 7.4. Assemblée Générale Extraordinaire
Rapport du Conseil d'Administration et Résolutions de l'Assemblée
8. INFORMATIONS INVESTISSEURS
 - 8.1. Renseignements concernant Gaumont
 - 8.2. Le capital de Gaumont
 - 8.3. Marché des titres
 - 8.4. Emprunt convertible
 - 8.5. Autres informations
9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – INTERESSEMENT DU PERSONNEL
 - 9.1. Organes de Direction
 - 9.2. Intérêt et rémunération des dirigeants
 - 9.3. Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration
 - 9.4. Schémas d'intéressement du personnel
 - 9.5. Options de souscriptions d'actions au bénéfice du personnel
10. RESPONSABLES DE L'INFORMATION
 - 10.1. Responsable du document de référence
 - 10.2. Responsables du contrôle des comptes
 - 10.3. Responsable de l'information et plan de communication
11. TABLEAU DE PASSAGE

1. REFLEXIONS DU PRESIDENT

2002 est une année très médiocre pour Gaumont qui ne connaît aucun succès cinématographique notable et réalise un chiffre d'affaires de 61 millions d'euros, soit une diminution de 25 millions d'euros, et, malgré une modeste contribution d'EuroPalaces aux bénéficiaires, enregistre un résultat courant négatif de 8 millions d'euros contre un bénéfice de 10 millions d'euros l'année précédente. Ces éléments sont analysés en détail dans le rapport du Conseil d'Administration.

La fréquentation nationale est en légère diminution, de l'ordre de 1,5%, pour atteindre 183 millions de spectateurs, contre 185,8 millions l'année précédente, alors que la part du film français, malgré les 14,5 millions d'entrées d'*Astérix et Cléopâtre*, le plus grand succès du cinéma en France après *La Grande Vadrouille*, est de l'ordre de 34% contre plus de 41,5% réalisé l'année dernière.

Ces chiffres sont préoccupants car la comparaison ne se fait pas à niveau d'équipement comparable : en effet plusieurs multiplexes ont été ouverts pendant l'année, et, ceux ouverts au cours de l'année précédente ont accueilli les spectateurs pendant une année complète. La chute de la fréquentation n'est pas imputable à la qualité des cinémas, en amélioration régulière, mais à l'offre de films, français surtout, qui a déçu les attentes des spectateurs en 2002, à une certaine morosité économique, à la situation internationale et sans doute aussi à l'explosion du marché du DVD.

Au-delà de la qualité technique offerte par le DVD, que le possesseur de magnétoscope ignorait, les éditeurs de films sur ce support, dans leur très grande majorité, offrent à leurs clients des "bonus", que ce soient des versions longues, des "making of", ou des interviews du réalisateur ou des comédiens, qui enrichissent l'œuvre originale, participent à sa promotion et augmentent son attractivité.

Ces éléments, conjugués à la modification du délai entre la sortie du film dans les salles de cinéma et sa sortie sur support vidéo, ramené de neuf à six mois, expliquent l'explosion du marché, passé en deux ans de 1,6 million à 5,6 millions de lecteurs de DVD, ce qui correspond sensiblement à l'équipement de 20% des foyers français.

Avec une croissance de plus de 30% au cours de l'année, le chiffre d'affaires du marché de la vidéo, dont les DVD représentent sensiblement les deux tiers, a dépassé le milliard d'euros et devrait être supérieur d'une cinquantaine de millions d'euros à celui des salles de cinéma estimé à 1,036 milliard d'euros. Son expansion devrait se poursuivre à un rythme soutenu dans les deux ou trois prochaines années.

Ces éléments, bien défendus par la profession, pour une fois presque unanime, ont convaincu les pouvoirs publics d'instituer la TSA sur la vidéo, ce qui a été

entériné par l'Assemblée Nationale le 6 avril 2003, donnant ainsi au Fonds de soutien des moyens supplémentaires.

Ces moyens sont un atout essentiel au moment où les revenus qui viennent tant de l'étranger que des chaînes de télévision nationales ont tendance à se stabiliser voire à diminuer. En effet, le premier financier du cinéma français, Canal +, vit une crise qui n'est pas terminée en ce début d'avril 2003. Cette crise est la principale cause du malaise vécu par les producteurs indépendants inquiets de la pérennité des engagements de la chaîne.

En 2003, l'expansion d'EuroPalaces doit se poursuivre en France avec l'ouverture de deux emplacements en association avec un indépendant à Orléans et à Besançon et la rénovation complète du Gaumont Wilson, au centre ville de Toulouse.

Le tournage de quatre films est terminé : *Fureur* de Karim Dridi avec Samuel Le Bilhan, doit sortir au printemps ; *Mais qui a tué Pamela Rose ?* d'Eric Lartigau avec Kad et Olivier doit sortir dans le courant de l'été ; *Père et Fils* de Michel Boujenah avec Philippe Noiret doit sortir à la fin de l'été et *Lovely Rita.com* de Christian Clavier, réalisé par son frère Stéphane, doit sortir à l'automne.

Le tournage de *Ripoux 3*, de Claude Zidi avec Philippe Noiret, Thierry Lhermitte et Lorant Deutsch a commencé au mois de janvier et ce film devrait sortir dans les derniers jours de l'année.

Gaumont a créé le 1^{er} avril 2003 une filiale, détenue à 100%, Gaumont Vidéo, dont le chiffre d'affaires et les résultats seront ainsi directement intégrés dans les comptes de Gaumont. La diffusion des films édités en vidéo sera toujours assumée par Gaumont Columbia Tristar Home Vidéo.

Gaumont a racheté le 30 octobre 2002 la société Télédís qui disposait du dernier catalogue important et indépendant de films français. Constitué de plus de 250 films, essentiellement des années 1950 à 1970, ce catalogue comporte quelques coproductions Gaumont - Télédís et de nombreux films d'auteurs ou de réalisateurs qui ont travaillé pour Gaumont. Il complète ainsi utilement le catalogue Gaumont et permettra de sortir, notamment en DVD, des collections élargies de films de certains "talents Gaumont".

Cette acquisition sera d'autant plus porteuse que la profession, en étroite symbiose avec les pouvoirs publics, réussira à lutter efficacement contre la piraterie et saura éviter les mésaventures qui touchent l'édition musicale. Le chiffre d'affaires des éditeurs de musique

est à la baisse depuis plusieurs années, alors même que l'écoute de musique connaît une croissance à deux chiffres, à cause de l'explosion de la piraterie dans tous les pays du monde. Celle-ci est favorisée par la multiplication des connexions d'ordinateurs sur les réseaux Internet qui permet à chacun d'écouter la musique de son choix, sans bourse délier, au détriment de tous les ayants droit. Egalemen t menacée à terme, l'économie du cinéma est beaucoup plus fragile que celle de la musique. Le coût d'un film est très supérieur à celui d'un disque, très peu de films sont des succès et, de leur rentabilité, dépend toute l'économie du secteur. Comme seuls les succès seront piratés, si leurs revenus sont détournés toute l'économie du cinéma sera anéantie et, à terme, la survie même du cinéma sera en cause.

Au-delà de la conviction des pouvoirs publics français, j'ose espérer que les responsables européens et mondiaux seront convaincus de la pertinence de cette argumentation face à une position libertaire qui n'est, souvent, que destructrice de liberté.

En ce début d'année 2003, alors que la scène internationale est plus tendue qu'elle ne l'a jamais été depuis la guerre froide, nos concitoyens sont dans l'attente d'un peu plus de rêves. Pour y parvenir, Gaumont dispose d'atouts de qualité : alors que la fréquentation nationale stagne, EuroPalaces qui évite la dispersion des investissements apparaît plus que jamais comme la bonne réponse. Alors que les ventes de DVD augmentent à un rythme soutenu, alors que les chaînes de télévision se multiplient et seront amenées à rechercher la différence de leur programmation, la possession du plus important catalogue de films français, après celui de Canal +, et, du plus important stock d'Actualités filmées francophones, sont des atouts décisifs.

Je terminerai par un mot très personnel. Pendant une décennie, de 1974 à 1985, Daniel Toscan du Plantier a été Directeur Général de Gaumont, influençant largement sa politique de production et son développement international. En plus c'était mon ami, et il l'était resté malgré un départ difficile pour lui et pour moi au début de 1985. Au delà de ses parents et amis, sa mort brutale à 61 ans, au festival de Berlin, laisse un vide profond dans le cinéma français.

Nicolas Seydoux, le 8 avril 2003

2. CHIFFRES CLES

2.1. Chiffres clés Gaumont

(chiffres consolidés en millions d'euros)	2002	2001	2000 pro forma	2000	1999	1998
Chiffre d'affaires						
- Films France	13,9	26,7	18,4	16,3	18,5	48,6
- Diffusion TV	26,8	33,7	38,7	38,7	39,9	32,0
- International	20,1	25,2	35,2	35,2	70,6	18,0
- Circuit / Immobilier	-	-	6,5	146,1	139,0	146,9
Cinéma	60,8	85,6	98,8	236,3	268,0	245,5
- Production audiovisuelle	-	-	-	-	2,0	24,0
- Multimédia	0,1	0,1	1,3	1,3	10,1	8,0
Télévision	0,1	0,1	1,3	1,3	12,1	32,0
Chiffre d'affaires	60,9	85,7	100,1	237,6	280,1	277,5
Capacité d'autofinancement	40,3	62,8	84,5	91,3	134,3	107,4
Résultat courant (avant impôts)	-7,7	10,3	-69,0	-81,6	10,7	27,3
Résultat net (part du groupe)	-8,0	59,2	-15,1	-66,7	8,9	15,4
Investissements						
- Films	40,6	42,0	75,2	75,2	114,4	76,7
- Télédis	4,4	-	-	-	-	-
- Production audiovisuelle	-	-	-	-	3,3	19,2
- Multimédia	-	-	1,3	1,3	7,1	10,9
- Circuit / Immobilier	-	-	-	54,6	42,0	59,3
- Autres	0,9	0,4	1,3	1,3	1,7	2,3
Investissements	45,9	42,4	77,8	132,4	168,5	168,4

2.2. Chiffres clés du Marché en 2002

La production cinématographique

Comme en 2001 le nombre de films agréés atteint le seuil de 200. Les investissements dans les films restent à un niveau élevé, bien que le nombre de films d'initiative française passe de 172 en 2001 à 163 en 2002 et que le montant des investissements totaux dans les films agréés recule de € 905 millions en 2001 à €861 millions en 2002.

Le coût moyen des films de €4,4 millions en 2002 est stable par rapport à l'année précédente.

Source : CNC - Conférence de presse du 11 mars 2003

En France, les productions françaises ont attiré en 2002 plus de 63 millions de spectateurs, soit 34% du nombre total de spectateurs contre 42% en 2001. Malgré cette forte baisse par rapport à 2001, 2002 constitue la seconde meilleure année depuis 1987 en terme d'entrées des films français.

Source : statistiques provisoires CNC du 10 janvier 2003

Quatre films ont attiré en 2002 plus de 5 millions de spectateurs :

Film	Distributeur	Entrées France (en millions)
Astérix et Obélix : mission Cléopâtre	Pathé Distribution	14,6
Harry Potter et la chambre des secrets	Warner Bros.	7,7
Spider-Man	Columbia TriStar	6,5
Star Wars : Episode 2...	UFD	5,7

Source : Le Film Français du 24 janvier 2003

Le marché de la production française est très atomisé : 133 sociétés différentes sont intervenues dans la production des 200 films agréés en 2002. Les trois sociétés de production les plus actives ont été :

Producteur	Nbre de films	Devis moyen
EUROPA CORP. (1)	6	14,0 M€
GEMINIFILMS (1)	6	1,9 M€
GAUMONT (1) (2)	4	7,0 M€

Source : (1) Le Film Français du 14 mars 2003 (2) interne

La distribution cinématographique

Le nombre des entrées dans les salles en France s'élève à 183 millions en 2002 et est en baisse de 1,5% par rapport à 2001 (1).

541 films ont été distribués en 2002 contre 521 en 2001.

(1) Source : Communiqué Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) du 7 janvier 2003

Le classement 2002 des distributeurs est le suivant :

Distributeur	Total entrées 2002 (en millions)
UFD	25,5
WARNER BROS.	25,2
PATHE DISTRIBUTION	22,3
COLUMBIA TRISTAR FILMS	18,8
GBVI	18,5

Source : Le Film Français du 24 janvier 2003

Le marché de la vidéo

Avec un chiffre de 1 milliard d'euros HT au niveau de l'édition vidéo en 2002 (livraisons aux points de vente et vidéoclubs), le secteur connaît une deuxième année de fort développement (+30%). En quantité 49,2 millions de DVD ont été vendus en France, soit un quasi doublement par rapport à 2001. Les ventes de DVD en 2002 ont donc été supérieures aux ventes cumulées de DVD depuis l'origine de 1998 à 2001. 6 000 titres sont dorénavant disponibles en DVD sur le marché français. De la même façon, le parc de lecteurs a fortement progressé puisqu'il s'est vendu en 2002 autant de lecteurs DVD que depuis le lancement, soit 2,8 millions, portant le parc à 5,6 millions et le taux d'équipement à 23% des foyers français.

Au global, ce sont plus de 80 millions de supports VHS et DVD qui ont été vendus en 2002 sur le marché français, représentant un record absolu qui pourrait bien être battu dès 2003.

Source : Résultats de l'année 2002 - Syndicat de l'Édition Vidéo du 5 février 2003

L'exploitation cinématographique

Sur l'ensemble de l'année 2002, les entrées dans les salles sont estimées à 183 millions, soit une diminution de 1,5% par rapport à 2001, notamment imputable à la faiblesse de la fréquentation en mars et en septembre.

Source : Communiqué FNCF du 7 janvier 2003

Les principaux circuits réalisent les entrées suivantes :

Circuit	Total entrées 2002 (en millions)	Part de Marché en %
EuroPalaces (1)	40,4	22,1
UGC (2)	31,3	17,1

Source : (1) interne (2) La Tribune du 11 mars 2003

3. HISTORIQUE DE GAUMONT

Fondée en 1895 par Léon Gaumont, Gaumont est, en France, une des seules sociétés de cinéma intégrée et exerce son activité au niveau de la production, la distribution et l'exploitation des salles de cinéma à travers la société EuroPalaces.

Le chiffre d'affaires des films est constitué de la commercialisation des droits détenus par Gaumont sur ses productions et celles dont Gaumont contrôle les mandats. Gaumont s'est attachée à investir, en qualité de producteur et de distributeur, dans des films dont la valeur est fonction d'une part des résultats de la sortie en salles et d'autre part, des recettes auprès des différentes chaînes de télévision et des nouveaux supports de diffusion ainsi que de l'exploitation à l'étranger. Les films produits par Gaumont et ceux dont Gaumont détient les droits constituent un capital important puisque le catalogue actif contient plus de 200 titres.

Depuis 1993, Gaumont est associée à parité avec Buena Vista International, filiale film de Disney, dans une filiale de distribution commune sur le territoire français, Gaumont Buena Vista International. Cette filiale permet à Gaumont et à Buena Vista International de mettre en commun les moyens de distribution de leurs films respectifs en France, sans aucun lien de dépendance des sociétés Gaumont et Buena Vista International l'une envers l'autre.

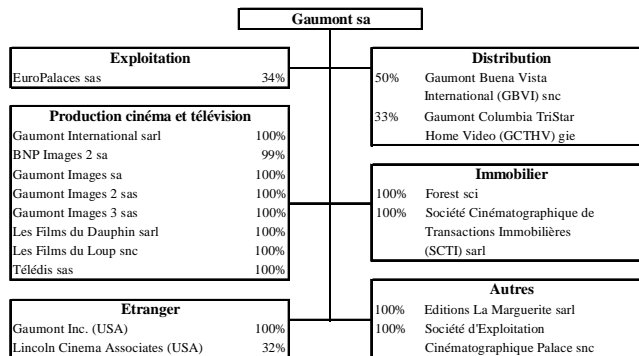
Détentrice d'archives remontant à l'origine même du cinéma, la Cinémathèque Gaumont regroupe les films de fiction antérieurs à 1945 et toutes les actualités Gaumont, soit 10 000 kilomètres de pellicule conservant l'image de la mémoire de notre histoire. Ce patrimoine, à ce jour presque entièrement restauré, classé, archivé, fait l'objet d'une exploitation commerciale.

En 2001, Gaumont et Pathé ont regroupé leurs activités d'exploitation de salles de cinéma pour donner naissance à EuroPalaces. Gaumont détient 34% du capital du premier exploitant français et de l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.

Le 30 octobre 2002, Gaumont a acquis 100% de la société Télédis détentrice d'un catalogue de :

- 363 longs et courts métrages, téléfilms, séries de 1931 à 1980 ;
- 36 longs et courts métrages, téléfilms en distribution de 1920 à 2000.

Organigramme de Gaumont au 31/12/02



Relations mères-filiales

Gaumont assure, moyennant une rémunération normale, pour l'ensemble de ses filiales, hors Gaumont Buena Vista International, Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo et EuroPalaces, l'ensemble des prestations administratives qui leurs sont nécessaires. Elles sont hébergées moyennant le paiement d'un loyer, dans les locaux de Gaumont.

Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie distribue en vidéo les produits de Gaumont et verse à cette dernière une redevance proportionnelle aux ventes.

Gaumont Buena Vista International distribue dans les salles françaises les films de Gaumont et engage pour le compte de celle-ci les frais de distribution qui lui sont refacturés.

Evolution des effectifs inscrits par secteur d'activité

	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Gaumont (Siège Social)	99	111	190
Gaumont Buena Vista International	37	40	45
Circuit et filiales d'exploitation	-	-	1 070
	136	151	1 305

4. REVUE DE L'ACTIVITE

4.1. Les films

Le chiffre d'affaires du film s'élève à €60,8 millions en 2002 contre €85,6 millions en 2001. Les trois films sortis en 2002 par Gaumont ont attiré 2 millions de spectateurs dans les salles françaises, dont 1,5 million pour *Le Raid*, de Djamel Bensalah. Les ventes vidéo sont portées par le succès des sorties en DVD de films du catalogue : *Les Tontons Flingueurs* et *Les Barbouzes* se sont vendus à plus de 300 000 exemplaires, le *Coffret 7^{ème} Compagnie* à plus de 200 000 exemplaires, la collection de Funès à 150 000 et la trilogie *Fantomas* à près de 70 000 unités. Le chiffre d'affaires vidéo passe de € 4,6 millions en 2001 à € 7,7 millions en 2002. Les ventes aux chaînes de télévision françaises passent de €33,6 millions en 2001 à €26,8 millions en 2002, les préventes de films nouveaux étant inférieures à celles réalisées en 2001. Les ventes internationales s'élèvent à € 20,1 millions au 31 décembre 2002, en diminution de € 5 millions par rapport à 2001 qui comprenait un contrat important et non récurrent de ventes de films du catalogue en Allemagne.

Le résultat de l'activité film, avant affectation des frais financiers et indirects, passe d'un produit de €19,8 millions en 2001 à une charge de €3,9 millions en 2002. Deux des trois films sortis sur l'exercice, *Le Raid* et *Autour de Lucy*, n'atteignent pas les résultats attendus tandis que *La Mentale*, vendu sur la plupart des territoires du monde, génère un résultat positif. Les investissements films s'élèvent en 2002 à €40,6 millions contre €42 millions en 2001.

Films (chiffres consolidés en millions d'euros)	2002	2001	2000 pro forma	2000
Chiffre d'affaires				
Films France	13,9	26,7	18,4	16,3
Diffusion TV	26,8	33,7	38,7	38,7
International	20,1	25,2	35,2	35,2
<u>Total chiffre d'affaires</u>	<u>60,8</u>	<u>85,6</u>	<u>92,3</u>	<u>90,2</u>
Résultat d'activité (1)	-3,9	19,8	-66,9	-66,9
Investissements films	40,6	42,0	75,2	75,2

(1) Résultat d'activité avant affectation des frais financiers et indirects

La Production

En 2002, Gaumont a été le producteur actif de trois films :

- *Le Raid*, réalisé par Djamel Bensalah, avec pour interprètes principaux Roschdy Zem, Lorant Deutsch, Hélène de Fougerolles, Julien Courbey, Josiane Balasko et Gérard Jugnot ;
- *Autour de Lucy*, de Jon Sherman tourné en anglais à New York, avec Monica Potter et Henry Thomas ;
- *La Mentale* de Manuel Boursinhac, avec Samuel Le Bihan et Sami Naceri.

La Distribution : Gaumont Buena Vista International

Cette société en nom collectif créée en 1992 à parité entre Gaumont et Walt Disney assure en France la distribution tant des films produits par Gaumont que de ceux qui sont produits par Walt Disney et ses différentes filiales.

Gaumont Buena Vista International, avec 25 films sortis en 2002, a attiré en France 18 millions de spectateurs. Six films Buena Vista International ont attiré chacun plus d'un million de spectateurs, notamment *Monstres et Cie* qui a attiré 3,5 millions de spectateurs, *La Planète au Trésor* avec 2,5 millions de spectateurs, et *Signes* avec 2 millions de spectateurs.

Le chiffre d'affaires 2002 s'élève à € 8,2 millions (2001 : € 8,5 millions) et est constitué de commissions de distribution à hauteur de €6,2 millions (2001 : €7,5 millions). Le résultat de la société s'élève à €1,4 million contre €2,9 millions en 2001.

La Cinémathèque

La Cinémathèque a poursuivi la numérisation de ses images d'actualités et a lancé une nouvelle version, comportant une traduction en anglais, de son site internet. La commercialisation du patrimoine d'actualités détenu par la Cinémathèque ainsi que la vente de ses productions génère un chiffre d'affaires de €0,9 million.

Perspectives 2003

Intensifiant son activité dans la production, Gaumont devrait sortir au moins cinq films en 2003, contre trois en 2002. Le tournage de quatre d'entre eux est terminé : *Fureur* de Karim Dridi avec Samuel Le Bihan, doit sortir au printemps ; *Mais qui a tué Pamela Rose ?* de Eric Lartigau avec Kad et Olivier doit sortir dans le courant de l'été ; *Père et Fils* de Michel Boujenah avec Philippe Noiret doit sortir à la fin de l'été et *Lovely Rita.com* de Christian Clavier, réalisé par Stéphane Clavier, doit sortir à l'automne.

Le tournage de *Ripoux 3*, de Claude Zidi avec Philippe Noiret et Thierry Lhermitte a commencé en janvier et ce film devrait sortir dans les derniers jours de l'année.

4.2. EuroPalaces

En 2001, Gaumont et Pathé ont regroupé leurs activités d'exploitation de salles de cinéma au sein d'EuroPalaces. Au sein du Comité de Direction, le Groupe Gaumont est représenté par trois membres sur huit. M. Edouardo Malone, Co-Président de Pathé, est Président d'EuroPalaces.

La fréquentation des salles françaises d'EuroPalaces est en ligne avec celle du marché et passe de 41 millions de spectateurs en 2001 à 40,4 millions en 2002, représentant une part de marché de 22,1%. Les salles de EuroPalaces en Hollande ont accueilli 7,55 millions de spectateurs en 2002 contre 6,85 millions en 2001, 1 million de spectateurs en Suisse au complexe de Balexert racheté en 2001 à Village Road Show et 730 000 spectateurs en Italie, pour la première année de présence d'EuroPalaces sur ce marché.

Au cours de l'année, EuroPalaces a ouvert quatre emplacements en France, deux en Italie et un en Hollande qui s'ajoute à un autre totalement rénové.

La Pathé Ivry, ouvert au mois de janvier, compte 14 salles et 3 820 fauteuils ; le Gaumont Talence, ouvert au mois de juin, compte 11 salles et 2 290 fauteuils ; le Gaumont Carré Sénart, ouvert au mois d'août, compte 16 salles et 3 600 fauteuils ; Belfort, dont EuroPalaces détient 40% et qui est géré par un exploitant indépendant, a été ouvert au mois de novembre et compte 14 salles et 3 060 fauteuils.

En Italie, où la participation d'EuroPalaces est de 50%, Turin, ouvert au mois d'avril compte 11 salles et 2 360 fauteuils ; Florence, ouvert au mois d'octobre compte 16 salles et 3 800 fauteuils.

En Hollande, dont EuroPalaces détient 50%, le Tuschinski a été totalement rénové et inauguré au mois d'avril, portant la capacité de ce cinéma mythique d'Amsterdam à 6 salles et 1 436 fauteuils ; Rotterdam Sud, qui a été ouvert au mois d'août, compte 14 salles et 2 820 fauteuils.

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces passe de € 351 millions en 2001 à € 374 millions en 2002. Le résultat net consolidé, après prise en compte de la part des minoritaires, passe d'une perte de € 15 millions en 2001 à un profit de € 5,1 millions au 31 décembre 2002. La quote-part de résultat consolidée à hauteur de 34% chez Gaumont par mise en équivalence s'élève à € 1,7 million.

Chiffres clés

	2002	2001	Evolution
Nombre de salles	790	747	+8%
Nombre d'entrées (en millions)...	49,4	48,7	+1%
... dont en France	40,4	41,2	-2%
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	374	351	+7%
EBITDA (en millions d'euros)	78	75	+4%
Résultat net part du Groupe - EuroPalaces (en millions d'euros)	5,1	-15	+134%
Part de Gaumont (en millions d'euros)	1,7	-5,1	+134%

Perspectives 2003

En 2003, l'expansion d'EuroPalaces doit se poursuivre en France.

Le Pathé Orléans, en association avec un indépendant, devrait ouvrir au mois d'avril avec 9 salles et 1 920 fauteuils ; le Gaumont Wilson, au centre ville de Toulouse, devrait ouvrir au mois de mai pour compter 13 salles et 3 210 fauteuils après la rénovation des salles existantes et la création de six nouvelles salles d'une capacité de 1 540 fauteuils ; un exploitant indépendant, Monsieur Kiefer, associé à EuroPalaces à hauteur de 33%, devrait ouvrir à Besançon au mois d'octobre 8 salles d'une capacité de 1 350 fauteuils.

5. COMPTES CONSOLIDES

- Commentaires financiers sur l'exercice 2002
- Comptes consolidés sur trois ans
- Annexe aux comptes consolidés
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

COMMENTAIRES FINANCIERS SUR L'EXERCICE 2002

Activité et Résultats

La fréquentation cinématographique nationale a légèrement diminué au cours de l'année 2002 malgré l'ouverture d'une dizaine de multiplexes et la part du film français est passée d'une année à l'autre de 41,5% à 34%.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2002 s'élève à € 60,9 millions contre € 85,7 millions en 2001 qui avait vu le succès du *Placard* de Francis Veber. Les films de l'année n'ayant pas obtenu les résultats espérés, le résultat d'activité, avant charges indirectes et frais financiers, est une perte de €4,4 millions en 2002 contre un résultat positif de €19,1 millions l'année précédente.

Les frais indirects passent de €9,6 millions en 2001 à €8,3 millions en 2002 et le résultat financier au 31 décembre 2002 est une charge de €1,2 million contre un produit de €0,1 million au 31 décembre 2001. Le résultat des sociétés mises en équivalence qui couvre la quote-part de résultat de Gaumont dans EuroPalaces et dans le GIE Gaumont Columbia Tristar Home Vidéo passe de €0,7 million en 2001 à €6,2 millions en 2002, grâce à la progression des résultats de chacune de ces deux sociétés.

Le résultat courant est négatif de €7,7 millions en 2002 alors qu'il s'élevait à € 10,3 millions en 2001. Le résultat exceptionnel s'élève à € 1,1 million en 2002 contre € 66 millions au 31 décembre 2001, constitués pour l'essentiel par une plus-value sur l'apport partiel d'actif à EuroPalaces.

Les impôts de l'année 2001 s'élevaient à €16 millions, constitués par une provision de €12,1 millions sur la plus-value d'apport et par une charge de €3,5 millions d'impôts différés liée à la variation du périmètre de consolidation. La charge d'impôt 2002 est de €0,4 million.

Ainsi le résultat net part du Groupe est une perte de €8 millions au 31 décembre 2002 contre un produit de €59,2 millions au 31 décembre 2001.

COMPTES CONSOLIDES SUR TROIS ANS

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

Actif		2002	2001	2000 pro forma	2000
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	(note 3)	50 608	61 316	66 751	66 751
Ecart d'acquisition	(note 4)	16 422	17 509	17 147	1 122
Autres immobilisations incorporelles	(note 4)	778	470	815	31 377
Immobilisations corporelles	(note 5)	11 160	14 755	17 365	242 152
Mises en équivalence	(note 6)	113 925	113 720	117 095	3 732
Immobilisations financières	(note 6)	5 731	2 082	2 464	4 518
Actif immobilisé		198 624	209 852	221 637	349 652
Valeurs d'exploitation		-	1	4	269
Clients	(note 7)	27 342	36 052	40 281	44 935
Autres créances	(note 7)	8 997	11 355	15 865	43 078
Valeurs mobilières de placement	(note 8)	2 278	468	13 734	15 784
Disponibilités		4 874	3 966	11 971	15 109
Actif circulant		43 491	51 842	81 855	119 175
TOTAL ACTIF		242 115	261 694	303 492	468 827

Passif		2002	2001	2000 pro forma	2000
Capital		32 953	32 952	31 368	31 368
Réserves		122 837	64 232	142 250	142 250
Résultat part du groupe		-7 966	59 150	-15 111	-66 677
Capitaux propres part du groupe	(note 9)	147 824	156 334	158 507	106 941
Intérêts minoritaires	(note 10)	47	2 302	2 210	3 060
Provisions pour risques et charges	(note 11)	20 133	29 576	23 748	13 652
Emprunt obligataire convertible	(note 12)	29 623	29 633	29 633	29 633
Dettes financières à long et moyen terme	(note 12)	1 366	1 365	1 368	96 652
Dettes financières à moins d'un an	(note 12)	7 204	7 090	48 943	140 140
Fournisseurs		15 484	17 246	23 958	50 525
Autres dettes		20 434	18 148	15 125	28 224
Dettes		74 111	73 482	119 027	345 174
TOTAL PASSIF		242 115	261 694	303 492	468 827

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Cinéma	60 937	85 668	98 766	236 290
Télévision	-	-	1 311	1 311
Chiffre d'affaires (note 13)	60 937	85 668	100 077	237 601
Location de films	-	-	434	55 211
Achats	556	944	2 811	7 470
Frais de personnel	9 967	13 024	12 968	42 095
Autres charges et produits	9 984	13 728	6 306	40 132
Amortissements et provisions	53 112	48 462	151 601	169 153
Résultat d'exploitation	-12 682	9 510	-74 043	-76 460
Charges financières nettes	-1 235	115	1 209	-8 945
Résultat des sociétés mises en équivalence	6 233	722	3 845	3 845
Résultat financier (note 14)	4 998	837	5 054	-5 100
Résultat courant	-7 684	10 347	-68 989	-81 560
Résultat exceptionnel (note 15)	1 139	65 973	923	-1 017
Amortissement des écarts d'acquisition	1 052	1 055	497	539
Impôts (note 17)	369	16 022	-16 803	-16 351
Résultat net	-7 966	59 243	-51 760	-66 765
Part des minoritaires	-	93	147	-88
Plus-value opération EuroPalaces après impôts	-	-	51 594	-
Résultat 2000 de la branche d'exploitation cinématographique Gaumont	-	-	-14 798	-
Part de GAUMONT	-7 966	59 150	-15 111	-66 677
Nombre d'actions	4 119 191	4 119 052	4 115 242	4 115 242
Résultat part du groupe par actions en euro	-1,93	14,36	-3,67	-16,20
Résultat part du groupe dilué par actions en euro	N/A	12,51	N/A	N/A

**VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES
PART DU GROUPE**

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Fonds de soutien salles	Autres	Total Capitaux propres
Situation 31/12/00	31 368	46 167	85 130	-66 677	558	3 106	7 280	9	106 941
Mouvements 2001	1 584	-31 848	-36 281	125 827	144	-2 748	-7 280	-5	49 393
Situation 31/12/01	32 952	14 319	48 849	59 150	702	358	-	4	156 334
Affectation résultat exercice précédent			59 150	-59 150					-
Variation de capital de Gaumont sa	1	8							9
Résultat consolidé de l'exercice				-7 966					-7 966
Ecarts de conversion					-480				-480
Autres			-73						-73
Situation 31/12/02	32 953	14 327	107 926	-7 966	222	358	-	4	147 824

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

	2002	2001	2000
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat de l'exercice avant intérêts minoritaires	-7 966	59 243	-66 765
Amortissements et provisions	48 017	48 362	178 986
Variation des impôts différés	30	15 705	-17 272
Résultat net des cessions d'immobilisations	612	-63 900	-46
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-6 233	-723	-3 845
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	34 460	58 687	91 058
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5 846	4 152	3 521
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 412	14 961	17 694
(A) Flux de trésorerie liés à l'activité	48 718	77 800	112 273
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Cessions d'immobilisations	-2 736	-1 884	-9 714
Acquisitions d'immobilisations	45 903	43 264	130 964
Variation des dettes sur immobilisations	-1 513	8 919	-10 784
Variation de périmètre (note 21)	3 980	7 143	-25 475
(B) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	45 634	57 442	84 991
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont	-	-	-4 643
Augmentation de capital	9	83	2 833
Variation des dettes financières	469	-37 782	-8 119
Dividendes versés aux minoritaires et variation du fonds de soutien revenant aux minoritaires	-	-	124
(C) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	478	-37 699	-9 805
(D) Incidence de la variation du cours des devises	-480	144	168
Variation de trésorerie : (A) - (B) + (C) + (D)	3 082	-17 197	17 645
Trésorerie d'ouverture (note 21)	2 176	19 373	5 062
Trésorerie de clôture (note 21)	5 258	2 176	22 707

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

Note 1. Activité du Groupe

Gaumont et ses filiales ont pour activité principale la production, la distribution de films et l'exploitation de salles de cinéma à travers la société EuroPalaces mise en équivalence.

Note 2. Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Gaumont sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique et respectent les dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application.

L'application du règlement 2000-06 du CRC n'a pas d'incidences sur les comptes consolidés.

Toutefois, en matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

2.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et détient une participation comprise entre 20% et 50% du capital sont consolidées par mise en équivalence.

Le pourcentage d'intégration de Gaumont Buena Vista International varie en fonction de la contribution de chacun des associés au résultat de cette filiale. Elle est déterminée en fonction de la répartition du chiffre d'affaires entre les films Gaumont et les films Buena Vista International. Le pourcentage d'intégration retenu au 31 décembre 2002 est nul. Il s'élevait à 47,60% au 31 décembre 2001 et à 14,90% au 31 décembre 2000.

Certaines participations répondant à ces critères mais dont l'importance rapportée aux comptes consolidés n'est pas significative ne sont pas consolidées. Les titres de ces sociétés figurent en immobilisations financières.

La liste des sociétés consolidées figure en note 22.

2.2. Comptes pro forma

En juin 2001, Gaumont a apporté sa branche complète d'exploitation cinématographique à la société EuroPalaces avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

En échange de cet apport, Gaumont détient 34% de la société EuroPalaces qui regroupe les activités d'exploitation des salles Gaumont et Pathé. Cette participation est consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2001.

La présentation de comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2000 incluant les effets de l'apport partiel d'actif, a pour objectif de permettre une meilleure compréhension des événements intervenus et de faciliter la lecture de leurs conséquences économiques au niveau des états financiers de Gaumont.

Les comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2000 retranscrivent l'impact de la sortie du périmètre de consolidation des filiales d'exploitation et la prise de participation dans EuroPalaces.

Les postes du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2000 ont été diminués des éléments d'actifs et de passifs relatifs à la branche complète d'exploitation cinématographique ci-dessous :

(en millions d'euros)

Immobilisations incorporelles et corporelles	255,3
Immobilisations financières	2,0
Créances et valeurs d'exploitation	32,1
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	5,2
Intérêts minoritaires	0,8
Provisions pour risques et charges	2,0
Dettes financières	186,5
Dettes d'exploitation	39,7

En contrepartie, le profit de dilution généré par la prise de participation dans EuroPalaces et qui s'établit à €51,6 millions (après prise en compte d'une provision pour impôts de €12,1 millions) a été incorporée aux capitaux propres. Un actif financier de €113,3 millions a été constaté sur la ligne "Mises en Equivalence". L'écart d'acquisition enregistré est amorti sur une durée de 20 ans.

Le compte de résultat pro forma 2000 fait apparaître une perte de €15,1 millions correspondant au résultat consolidé du Groupe Gaumont augmenté de l'impact de la plus-value de dilution (€51,6 millions). Le montant de la perte de la branche d'exploitation cinématographique (€14,8 millions) correspond au résultat du circuit Gaumont sur l'exercice 2000 et n'intègre pas la quote-part de résultat de EuroPalaces.

2.3. Modifications du périmètre de consolidation

La société pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle BNP Images 2 est entrée dans le périmètre de consolidation. Elle est intégrée globalement, Gaumont ayant acquis 98,93% de cette société au cours de l'exercice.

BNP Images 2 détenant 49,99% de la société Gaumont Images 3, le pourcentage d'intégration de cette filiale passe de 50% en 2001 à 100% au 31 décembre 2002.

2.4. Conversion des éléments en devises

Les états financiers des sociétés étrangères du Groupe sont convertis au cours de fin d'exercice pour les postes du bilan et au cours moyen pour ceux du compte de résultat.

L'écart résultant de l'application des cours de clôture et du cours moyen est inscrit dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les transactions en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du Groupe sont converties en euros au taux du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont réévaluées à chaque arrêté sur la base du taux en vigueur à la date de clôture et la différence entre la valorisation au taux historique et celle au taux de clôture est comptabilisée en "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

2.5. Impôts différés

Les effets de la fiscalité différée, qui résultent des décalages temporaires existants entre les bases comptables et leur traitement fiscal ou des retraitements de consolidation, sont comptabilisés selon la méthode du report variable.

Il est tenu compte de l'ensemble des impôts différés actifs et passifs. Néanmoins, ceux relatifs aux reports déficitaires et amortissements réputés différés ne sont constatés que lorsque la perte est non récurrente et exceptionnelle ou qu'il existe une très forte probabilité de retour aux bénéfices à court terme.

2.6. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

2.6.1. Films et productions télévisuelles

La valeur brute des films et productions télévisuelles comprend le coût de l'investissement de la société augmenté, le cas échéant, des frais financiers et des frais de lancement, supporté au titre des :

- productions de films destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels,

- coproductions françaises ou étrangères,
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres cinématographiques.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au premier janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises dans l'exercice et les recettes totales. Celles-ci comprennent la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes provisionnelles. Les recettes provisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes provisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement très important ou si pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

2.6.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les frais de recherche de sujets, talents et repérages nécessaires au développement de la production engagés avant la décision de tournage. Ils sont individualisés film par film et provisionnés sur une période de deux ans. Cette provision est reprise lors de la décision de tournage ou de l'abandon du projet.

2.7. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe Gaumont dans leur actif net à la date de prise de participation, sous déduction des éléments spécifiques ayant pu être affectés aux postes d'actif et de passif. Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximale de vingt ans.

2.8. Autres immobilisations incorporelles

2.8.1. Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont inscrits à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis.

Gaumont vérifie périodiquement, pour tous ses fonds, que la valeur vénale du marché est supérieure à la

valeur inscrite au bilan. Au cas où le prix du marché est inférieur à la valeur nette des fonds, une provision est constatée à due concurrence.

2.8.2. Autres droits incorporels

Les autres droits incorporels comprennent essentiellement les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

2.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation économique, à savoir :

- Constructions 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

2.10. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement, en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité, et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

2.11. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

2.12. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode "FIFO" (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

2.13. Retraites et engagements assimilés

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle qui tient compte des hypothèses d'évolution des salaires et de rotation du personnel, des tables de mortalité et du taux de rentabilité des placements à long terme (le taux de 4,5% a été retenu en 2002).

2.14. Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires sur les ventes audiovisuelles est pris en compte à compter de la première mise en exploitation de l'œuvre. Les ventes sur les productions en cours de tournage sont comptabilisées en produits constatés d'avance, sous la rubrique "autres dettes".

Le chiffre d'affaires relatif aux cessions des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises est reconnu après signature des contrats de cession à l'acceptation des copies.

Le chiffre d'affaires résultant des ventes de droits en dehors du territoire français est reconnu au moment de la signature des contrats à compter de la sortie du film en France et à la réception des décomptes de la part de tiers étrangers pour ces derniers.

2.15. Fonds de soutien production

Le Centre National de la Cinématographie attribue un soutien financier aux films en cours de production. Le produit correspondant à ce soutien financier est constaté dans les comptes lorsque le tournage du film concerné est terminé.

2.16. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en utilisant le nombre d'actions de la Société à la clôture.

L'effet dilutif des obligations convertibles valides et options de souscription attribuées mais non exercées est inclus dans le calcul du résultat dilué par action. En cas de perte, il n'est pas procédé au calcul d'une perte diluée par action.

Note 3. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000
		+	-	Autres (1)		
Films et droits audiovisuels	1 086 936	39 576	-	4 639	1 042 721	993 017
Productions télévisuelles	9 952	-	-	-	9 952	11 229
Frais préliminaires	11 768	6 078	-346	-1 974	8 010	4 696
Productions en cours	1 182	1 182	-	-1 598	1 598	2 107
Valeur brute	1 109 838	46 836	-346	1 067	1 062 281	1 011 049
Films et droits audiovisuels	-1 039 877	-56 970	3 264	-1 067	-985 104	-928 067
Productions télévisuelles	-9 952	-616	616	-	-9 952	-11 229
Frais préliminaires	-9 401	-4 152	660	-	-5 909	-4 269
Productions en cours	-	-	-	-	-	-733
Amortissements, provisions	-1 059 230	-61 738	4 540	-1 067	-1 000 965	-944 298
Valeur nette	50 608	-14 902	4 194	-	61 316	66 751

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste

Note 4. Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

4.1. Ecarts d'acquisition

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000	2000 pro forma
		+	-	Autres (1)			
Valeur brute	19 255	-	-35	-	19 290	17 873	2 234
Amortissements	-2 833	-1 052	-	-1 781	-	-726	-1 112
Valeur nette	16 422	-1 052	-35	-	17 509	17 147	1 122

Au 31 décembre 2002, les écarts d'acquisition concernent les sociétés suivantes :

	Montant brut	Montant net	Durée d'amort.
EuroPalaces sas	17 440	15 696	20 ans
Les Films du Dauphin sarl	1 815	726	10 ans
	19 255	16 422	

L'écart de première consolidation de la société BNP Images 2 (€1,8 million) est passé en charge sur l'exercice. L'impact de cette charge est neutralisé par la reprise de provision pour rachat des titres de même montant (note 11).

4.2. Autres immobilisations incorporelles

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000	2000 pro forma
		+	-	Autres (1)			
Fonds de commerce et marques	298	240	-2	60	60	28 933	
Autres droits incorporels	3 300	268	-819	3 851	3 793	6 789	
Valeur brute	3 598	508	-821	3 911	3 853	35 722	
Fonds de commerce et marques	-	-	2	-2	-2	-1 158	
Autres droits incorporels	-2 820	-198	817	-3 439	-3 036	-3 187	
Amortissements, provisions	-2 820	-198	819	-3 441	-3 038	-4 345	
Valeur nette	778	310	-2	470	815	31 377	

Note 5. Immobilisations corporelles

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000 pro forma	2000
		+	-	Autres (1)			
Terrains	4 853	-	-617	-	5 470	5 470	25 466
Terrains en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	9 017
Constructions	23 606	165	-2 819	-	26 260	27 116	240 120
Constructions en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	35 721
Matériel d'exploitation	1 641	7	-107	-	1 741	2 149	64 420
Autres immobilisations corporelles	5 921	190	-644	-	6 375	6 358	31 962
Valeur brute	36 021	362	-4 185	-	39 846	41 093	406 706
Terrains	-444	-134	-	-	-310	-310	-497
Terrains en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	-17 694	-1 122	1 352	-	-17 924	-16 759	-97 736
Constructions en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-13 088
Matériel d'exploitation	-1 613	-12	108	-	-1 709	-2 106	-39 912
Autres immobilisations corporelles	-5 110	-591	629	-	-5 148	-4 553	-13 321
Amortissements, provisions	-24 861	-1 859	2 087	-	-25 091	-23 728	-164 554
Valeur nette	11 160	-1 497	-2 098	-	14 755	17 365	242 152

Note 6. Immobilisations financières

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000 pro forma	2000
		+	-	Autres (1)			
Titres des sociétés mises en équivalence	113 925	6 233	-5 846	-182	113 720	117 095	3 732
Titres de participations non consolidés	4 574	4 421	-141	-15	309	309	1 692
Autres immobilisations financières	1 266	25	-760	-10	2 011	2 429	3 100
Valeur brute	119 765	10 679	-6 747	-207	116 040	119 833	8 524
Provisions	-109	-	129	-	-238	-274	-274
Valeur nette	119 656	10 679	-6 618	-207	115 802	119 559	8 250

(1) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste

6.1. Titres mis en équivalence

Sociétés	% d'intérêts	Valeur au bilan			
		2002	2001	2000 pro forma	2000
EuroPalaces sas	34%	109 987	108 258	113 363	-
Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie	33%	3 005	4 325	2 670	2 670
Lincoln Cinema Associates (USA)	32%	933	1 137	1 062	1 062
		113 925	113 720	117 095	3 732

6.2. Participations non consolidées

	Pourcentage de participation	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Capitaux Propres (1)	Résultat (1)
<u>Presse</u>					
Communication et Participation sa Production cinéma et télévision	6%	62	62	1 588	-6
Télédis sas	100%	4 421	4 421	840	-6
<u>Autres</u>		91	74		
Total		4 574	4 557		

(1) Le montant des capitaux propres et du résultat indiqué pour la société Communication et Participation est celui au 31/12/01, pour Télédis il s'agit des données au 31/12/02.

Le 30 octobre 2002, Gaumont a acquis 100% de la société Télédis. Cette société n'est pas intégrée dans son périmètre de consolidation du fait de l'importance peu significative de ses deux mois d'activité.

Note 7. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2002, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

	- d'un an	+ d'un an	Total	Provision	Montant Net
Clients	23 200	7 840	31 040	-3 698	27 342
Autres créances	8 047	18 528	26 575	-17 578	8 997
Se décomposant comme suit :					
Comptes courants	2 915	8 953	11 868	-8 953	2 915
Charges constatées d'avance	244	316	560	-	560
Impôts différés actifs	-	4 646	4 646	-4 643	3
Créances diverses	4 888	4 613	9 501	-3 982	5 519

Le montant net des impôts différés des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale calculés au taux de 34,34% s'élève à € 4,6 millions, il résulte essentiellement du retraitement des provisions relatives aux films. Cet actif d'impôts différés a été déprécié à 100% pour un montant de €4,6 millions (2001 : €6,5 millions, 2000 : €16,5 millions).

Note 8. Valeurs mobilières de placement

	2002	2001	2000 pro forma	2000
SICAV monétaires	2 278	468	13 734	15 784
Valeur brute	2 278	468	13 734	15 784
Provisions	-	-	-	-
Valeur nette	2 278	468	13 734	15 784

Au 31 décembre 2002, la valeur de réalisation des SICAV monétaires ressort à €2,3 millions.

Note 9. Capitaux propres

Au 31 décembre 2002, le capital de Gaumont est composé de 4 119 191 actions de 8 euros, dont 2 004 078 à droit de vote double. Il était composé de 4 119 052 actions, au nominal de 8 euros au 31 décembre 2001 et de 4 115 242 actions au nominal de 50 francs au 31 décembre 2000.

Au 31 décembre 2002, la contribution de Gaumont aux capitaux propres consolidés s'élève à €157,7 millions (2001 : €155,8 millions, 2000 : €115,7 millions) et sa contribution aux résultats consolidés se solde par une perte de €13,1 millions contre un bénéfice de €61,4 millions pour l'exercice 2001 et une perte de €70,7 millions en 2000.

Options de souscription d'actions Gaumont

Au cours du premier semestre 2002, Gaumont a institué un septième plan de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de ses salariés, à l'exception du Président qui ne bénéficie d'aucun plan. 165 000 options au prix de € 48 ont été attribuées qui représentent, si elles sont levées, 4% du capital de Gaumont.

Au 31 décembre 2002 :

- 170 443 options de souscription d'actions (au prix moyen de €58,4) sont valides cinquante ans à compter de la date du plan concerné (plans III à VI).

Elles représentent, si elles sont levées, 4,14% du capital de Gaumont.

- 160 500 options de souscription d'actions (au prix moyen de €48,0) sont valides quarante ans à compter du 9 avril 2006 (plan VII). Elles représentent, si elles sont levées, 3,90% du capital de Gaumont.

Au 31 décembre 2002, les 12 membres du Comité de Direction avaient reçu 269 168 options ; 67 168 options ont été levées et 202 000 options sont valides.

Plans d'option	Attributions				Options			
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre				
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-	
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-	
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	98 458	1 543	
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	20 000	10 000	
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	28 000	29 100	46 900	
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	56 000	-	112 000	
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	4 500	-	160 500	
Total		545 300		681 031	122 031	228 057	330 943	
Capital au 31 décembre 2002 =								
4 119 191 actions								
En pourcentage de capital					16,53%	2,96%	5,53%	8,04%

Note 10. Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2002, les intérêts minoritaires sont quasi nuls. Ils s'élevaient à €2,3 millions en 2001 et €3,1 en 2000, cette variation est liée à l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans Gaumont Images 3.

Note 11. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

	2002	Mouvements de l'exercice				2001	2000 pro forma	2000
		+	- (1)	- (2)	Autres (3)			
Impôts différés passifs	12 266	33	-	-	-	12 233	12 102	-
Provision indemnités de départ à la retraite	490	75	-	-	-23	438	406	1 747
Engagement de rachat de titres BNP Images 2	-	-	-1 853	-	-	1 853	1 464	1 464
Impôts suite fusion	-	-	-39	-	-	39	86	451
Prime de remboursement emprunt obligatoire convertible	4 444	724	-	-	-	3 720	3 010	3 010
Autres risques et charges	2 933	390	-6 941	-1 809	-	11 293	6 680	6 980
	20 133	1 222	-8 833	-1 809	-23	29 576	23 748	13 652

(1) Utilisées

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions

(3) Variations de périmètre, Variations de change, Virements de poste à poste

Au 31 décembre 2002, la position nette des impôts différés des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale fait apparaître un actif d'impôt provisionné à 100% et enregistré dans le poste autres créances.

Les impôts différés passifs nets correspondent à la provision pour impôts liée à la plus-value constatée au titre de l'apport à EuroPalaces à hauteur de €12,1 millions et aux impôts des sociétés ne

bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale à hauteur de €0,1 million.

Les principaux mouvements de l'exercice concernent les reprises de la provision pour engagement de rachat des titres de BNP Images 2 du fait du rachat de ces titres sur l'exercice, de la provision pour litige liée à la valeur d'apport du contrat IMAX 3D à EuroPalaces, et de la provision pour restructuration constatée en 2001. Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, Gaumont est impliquée dans ou a engagé diverses procédures. La société estime que les provisions constituées (€ 2,9 millions), au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Note 12. Dettes financières

Au 31 décembre 2002, le montant total de la dette à taux fixe s'élève à €30,7 millions, celui à taux variable s'élève à €6,1 millions.

12.1. Emprunt obligataire convertible

Gaumont a émis le 4 juillet 1996 un emprunt convertible en actions représenté par 431 962 obligations au nominal de €68,60. Emise au pair, chaque obligation est rémunérée par un intérêt annuel de 3,75%.

La prime de remboursement en cas de non-conversion comptabilisée au prorata des intérêts courus en provision pour risques s'élève à €4,4 millions au 31 décembre 2002.

Au 31 décembre 2002, le montant de cet emprunt s'élève à € 29,6 millions ; 139 obligations ont été converties en actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2002.

Au 27 février 2003, 427 498 obligations (soit 99% de l'emprunt obligataire) ont été remboursées à la valeur nominale de €78,89.

12.2. Dettes financières à long et moyen terme

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Dettes financières diverses	1 366	1 365	1 368	96 652

Au 31 décembre 2002, l'échéance de ces dettes financières est à plus de 5 ans.

12.3. Dettes financières à moins d'un an

Les dettes financières à moins d'un an incluent :

- €4,2 millions de tirages pour des durées inférieures ou égales à 3 mois, sur des lignes de crédit confirmées à moyen terme, à échéance de 2005 à 2007.

Les garanties consenties au titre de ces dettes figurent en note 20 ci-après.

- €1,9 million de concours bancaires courants.
- €1,1 million correspondant aux coupons courus non échus sur l'emprunt convertible.

Note 13. Chiffre d'affaires et résultat par secteur d'activité

13.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2002	2001	2000 pro forma	2000
Films France	13,9	26,7	18,4	16,3
Diffusion TV	26,8	33,7	38,7	38,7
International	20,1	25,2	35,2	35,2
Films	60,8	85,6	92,3	90,2
Circuit/Immobilier (1)	-	-	6,5	146,1
Cinéma	60,8	85,6	98,8	236,3
Production audiovisuelle et Multimédia (2)	0,1	0,1	1,3	1,3
Total	60,9	85,7	100,1	237,6
Dont :				
France	40,8	60,4	60,5	198,0
Export	20,1	25,3	39,6	39,6

(1) En 2000 pro forma, correspond aux salles de cinéma fermées n'ayant pas fait l'objet de l'apport à EuroPalaces

(2) Uniquement site web de Gaumont à partir de 2001

13.2. Résultat d'activité (avant affectation des frais indirects et des frais financiers) - Résultat d'exploitation

(en millions d'euros)	2002	2001	2000 pro forma	2000
Films	-3,9	19,8	-66,9	-66,9
Circuit/Immobilier (1)	-	-0,3	-0,5	2,7
Cinéma	-3,9	19,5	-67,4	-64,2
Multimédia	-0,5	-0,4	-	-
Résultat d'activité	-4,4	19,1	-67,4	-64,2
Frais indirects	-8,3	-9,6	-6,7	-12,2
Résultat d'exploitation	-12,7	9,5	-74,1	-76,4

(1) En 2000 pro forma, correspond aux salles de cinéma fermées n'ayant pas fait l'objet de l'apport à EuroPalaces

Note 14. Résultat financier

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Produits nets sur cessions de VMP	31	324	136	180
Frais financiers activés	1 019	1 855	4 074	4 074
Différences de change nettes	-516	-226	942	949
Intérêts et charges assimilées nets (y compris crédit-bail en 2000)	-1 353	-2 216	-3 058	-13 287
Variations de provisions	-683	-228	-1 068	-1 068
Divers autres	267	606	183	207
Total	-1 235	115	1 209	-8 945
Résultat des sociétés mises en équivalence	6 233	722	3 845	3 845
Total résultat financier	4 998	837	5 054	-5 100

Les frais financiers activés dépendent des productions en cours pendant l'exercice.

Le résultat des sociétés mises en équivalence comprend les résultats des sociétés suivantes :

Sociétés	2002	2001	2000 pro forma	2000
EuroPalaces sas	1 730	-5 084	-	-
Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie	3 931	5 065	3 221	3 221
Lincoln Cinema Associates (USA)	572	741	624	624
	6 233	722	3 845	3 845

Note 15. Résultat exceptionnel

Le montant peu significatif du résultat exceptionnel au 31 décembre 2002 provient du fait que la plupart des charges exceptionnelles est couverte par des reprises de provisions pour risques et charges, notamment celles liées à la restructuration et au litige avec EuroPalaces.

Note 16. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises, détenues à 95% et plus depuis au moins un an, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont sa, tête de groupe, ainsi que de la Société Cinématographique de Transactions Immobilières sarl, de Gaumont International sarl, des Films du Dauphin sarl, et de Gaumont Images sa.

L'intégration fiscale est sans impact sur la charge d'impôt consolidée.

Note 17. Impôts

La charge d'impôt de €0,4 million correspond à l'impôt des filiales ne faisant pas partie du périmètre d'intégration fiscale.

Décomposition de l'impôt	31/12/02
Impôt exigible sur résultat courant	339
Impôt exigible sur résultat exceptionnel	-
Impôt différé	30
Total	369

Preuve d'impôt	31/12/02
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	-7 597
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,34%
Impôt théorique	-
Effet des taxations à taux réduit	-
Effet des différences permanentes et temporaires	-331
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	-38
Charge d'impôt effectivement constatée	-369
Taux effectif d'impôt	N/A

La variation des impôts différés se résume comme suit :

(en millions d'euros)	Impôts différés	Charges d'impôts différés
Ouverture 31/12/01 - Brut	6,5	
Provision au 31/12/01	-6,5	
Ouverture 31/12/01 - Net	-	
Changement de taux	-0,2	-0,2
Mouvements de l'exercice	-1,8	-1,8
Reprise de la provision N-1	6,5	6,5
Solde des impôts différés	4,5	4,5
Provision au 31/12/02	-4,6	-4,6
Clôture 31/12/02	-0,1	-0,1

Au 31 décembre 2002, les impôts différés nets passifs (€0,1 million) correspondent aux impôts différés des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale, les impôts différés actifs du groupe d'intégration (€4,6 millions) ayant été dépréciés à 100%.

Sur l'exercice, les mouvements suivants ont été constatés :

- l'impact de la diminution de la contribution temporaire de 6% à 3% sur les impôts différés d'ouverture (€0,2 million),
- une variation des impôts différés de €1,8 million essentiellement due à la constatation d'amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films,
- la reprise de provision pour dépréciation des impôts différés nets actifs constatée au 31 décembre 2001 (€6,5 millions),
- la dotation de provision pour dépréciation des impôts différés nets actifs constatée au 31 décembre 2002 (€4,6 millions).

Ventilation des impôts différés :

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Retraite	168	147	142	631
Reports déficitaires	19	62	247	247
Amortissements dérogatoires	-1 743	-	-8 101	-8 101
Autres décalages temporaires	6 038	6 194	30 375	23 755
Impôts différés actifs bruts	4 482	6 403	22 663	16 532
Provision pour dépréciation des impôts différés actifs	-4 643	-6 533	-16 532	-16 532
Impôts différés passifs nets	-161	-130	6 131	-

Note 18. Effectifs

	Décembre 2002		Décembre 2001		Décembre 2000	
	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (à 100%)	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (à 100%)	Sociétés consolidées par intégration globale	Sociétés consolidées par intégration proportionnelle (à 100%)
Cadres	51	17	52	18	130	13
Agents de maîtrise	20	10	23	11	127	12
Employés	28	10	36	11	1 003	20
Total effectif	99	37	111	40	1 260	45

Note 19. Rémunération des membres du Conseil d'Administration et des Organes de Direction

La rémunération perçue par les Organes de Direction et d'Administration du groupe s'élève à €1,6 million (les membres du Conseil d'Administration n'ont pas reçu de jetons de présence au cours de l'exercice).

Note 20. Engagements et passifs éventuels

20.1. Engagements hors bilan

Obligations contractuelles et engagements commerciaux	2002	2001	2000 pro forma	2000
Obligations et engagements :				
Contrats de recherche et conception de projets de films	515	1 616	1 951	1 951
Achats de devises à terme				
- en CAD	180	-	-	-
- en GBP	-	-	114	114
Obligations et engagements comportant des garanties données :				
Garanties hypothécaires et nantissements de films pour lignes de crédits bancaires (1)	49 479	26 679	-	76 830
Garanties bancaires sur travaux en cours	-	-	-	411
Obligations et engagements réciproques :				
Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution de films	1 673	4 150	341	341
Contrat promotion immobilière EuroPalaces Multiplexe Toulouse Wilson	10 138	10 138	-	-
Titres de participation à recevoir sur promesse de rachat BNP Images 2	-	6 083	6 083	6 083
Total	61 985	48 666	8 489	85 730

(1) Les biens donnés en nantissement ou hypothèque ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des négociations de crédit et figurent ici pour une valeur supérieure à leur valeur comptable détaillée au tableau suivant.

Nantissements des actifs

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur brute comptable des actifs nantis	Total poste de bilan (valeur brute)	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles			190 634	1 113 436	17,1%
BNP Paribas (1)	24/04/02	24/10/07	57 350		
Natexis (2)	17/09/01	30/09/06	133 284		
Sur immobilisations corporelles			4 291	36 021	11,9%
BNP Paribas (1) (3)	24/04/02	24/10/07	4 291		
Natexis (2) (3)	17/09/01	30/09/06	4 291		
Sur immobilisations financières			néant	119 765	-
Total			194 925	1 269 222	15,4%

(1) Garantie d'un prêt total de K€22 800

(2) Garantie d'un prêt total de K€26 679

(3) Engagements pari-passu entre les deux établissements

Gaumont a donné à Pathé une garantie de passif sur les comptes d'apport par laquelle elle s'engage à verser à EuroPalaces ou ses filiales tout montant qui pourrait être dû au titre du maintien de la valeur de l'apport Gaumont. De même, Pathé a donné à Gaumont une garantie de passif dont le bénéficiaire en cas de mise en jeu de la garantie serait EuroPalaces. Pathé et Gaumont ont mis fin au litige portant sur la valeur d'apport des IMAX 3D moyennant le versement par Gaumont d'une indemnité de €4 millions.

20.2. Engagements de paiements futurs

Obligations contractuelles et engagements commerciaux	Total	Paiements dus et montant des engagements par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Obligations et engagements :				
Contrats de recherche et conception de projets de films	515	440	75	-
Achats de devises à terme (en CAD)	180	180	-	-
Obligations et engagements comportant des garanties données :				
Garanties hypothécaires et nantissements de films pour lignes de crédits bancaires	49 479	-	49 479	-
Obligations et engagements réciproques :				
Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution de films	1 673	1 673	-	-
Contrat promotion immobilière EuroPalaces Multiplexe Toulouse Wilson	10 138	10 138	-	-
Total	61 985	12 431	49 554	-

Note 21. Tableau des flux de trésorerie

21.1. Variation de périmètre

Les principaux éléments du poste variation de périmètre sont les suivants :

	<u>31/12/02</u>
BNP Images 2	4 050
Gaumont Buena Vista International	-72
Calypso	<u>2</u>
	3 980

21.2. Analyse du poste Trésorerie

Le poste Trésorerie s'analyse comme suit :

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Valeurs mobilières de placement	2 278	468	13 734	15 784
Disponibilités	4 874	3 966	11 971	15 109
Concours bancaires courants	-1 894	-2 258	-6 332	-8 186
	5 258	2 176	19 373	22 707

Note 22. Sociétés consolidées

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
Société-mère :					
Gaumont sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100,00	Sté-mère	I.G.
Sociétés françaises :					
<i>Production Cinéma et Télévision :</i>					
Gaumont International sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	612 022 004	100,00	100,00	I.G.
BNP Images 2 sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	393 928 916	99,17	99,17	I.G.
Gaumont Images sa	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	390 182 723	99,88	99,88	I.G.
Gaumont Images 2 sas	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	389 464 322	99,96	100,00	I.G.
Gaumont Images 3 sas	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	393 417 787	99,59	100,00	I.G.
Les Films du Dauphin sarl	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100,00	100,00	I.G.
Les Films du Loup snc	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100,00	100,00	I.G.
<i>Distribution :</i>					
Gaumont Buena Vista International snc	5, rue du Colisée, 75008 Paris	388 509 218	0,00	50,00	I.P.
Gaumont Columbia TriStar Home Vidéo gie	31, rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne-Billancourt	324 834 266	33,00	33,00	M.E.Q.
<i>Immobilier :</i>					
Forest sci	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	785 421 801	100,00	100,00	I.G.
Société Cinématographique de Transactions Immobilières - S.C.T.I. - sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100,00	100,00	I.G.
<i>Exploitation :</i>					
EuroPalaces sas	21, rue François 1 ^{er} , 75008 Paris	392 962 304	34,00	34,00	M.E.Q.
<i>Autres :</i>					
Editions La Marguerite sarl	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100,00	100,00	I.G.
Société d'Exploitation Cinématographique Palace snc	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100,00	100,00	I.G.
Sociétés étrangères :					
<i>Belgique :</i>					
Calypso nv (en liquidation)	avenue Marcel Thiry 204, Woluwe St Lambert, 1200 Bruxelles	Belgique	100,00	100,00	I.G.
<i>Etats-Unis :</i>					
Gaumont Inc.	322 West 57 th Street, New York, NY 10019	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	32,00	32,00	M.E.Q.

I.G. : Intégration Globale
I.P. : Intégration Proportionnelle
M.E.Q. : Mise En Equivalence

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société GAUMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose l'absence d'incidence sur les comptes consolidés du changement de réglementation comptable résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2002, du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 28 février 2003

Les Commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Salustro

François Hilly

6. COMPTES SOCIAUX

- Commentaires financiers sur l'exercice 2002
- Comptes sociaux sur trois ans
- Annexe aux comptes sociaux
- Tableau des filiales et participations
- Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

COMMENTAIRES FINANCIERS SUR L'EXERCICE 2002

Après l'apport partiel d'actif à EuroPalaces, les comptes sociaux reflètent la quasi totalité de l'activité du Groupe.

Le chiffre d'affaires des comptes sociaux passe de €82,5 millions en 2001 à €60,9 millions en 2002 et le résultat courant d'un produit de €11,4 millions à une perte de €10,1 millions. Le résultat exceptionnel passe d'un produit de €24,7 millions en 2001 à une charge de €3,5 millions en 2002. L'application des règles fiscales avait entraîné une reprise d'amortissements dérogatoires sur les films à hauteur de €21,6 millions en 2001 et ces règles permettent la comptabilisation d'une dotation aux amortissements dérogatoires sur les films à hauteur de €4,6 millions en 2002.

Le résultat net des comptes sociaux est une perte de €13,4 millions contre un produit de €36,4 millions l'année précédente.

COMPTES SOCIAUX SUR TROIS ANS

BILAN AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

Actif	2002	2001	2000 pro forma	2000
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	40 170	60 557	65 696	65 696
Autres immobilisations incorporelles	646	314	524	23 525
Immobilisations corporelles	9 636	13 372	15 080	179 044
Immobilisations financières	101 364	93 533	93 884	52 009
Actif immobilisé (note 2)	151 816	167 776	175 184	320 274
Valeurs d'exploitation	-	-	-	212
Clients (note 3)	27 320	30 792	37 900	42 446
Autres créances (note 3)	7 750	11 431	9 973	33 368
Valeurs mobilières de placement (note 4)	2 217	-	12 749	12 749
Disponibilités	451	360	8 843	9 079
Actif circulant	37 738	42 583	69 465	97 854
Comptes de régularisation actif (note 9)	2 212	2 381	1 738	14 746
TOTAL ACTIF	191 766	212 740	246 387	432 874

Passif	2002	2001	2000 pro forma	2000
Capital	32 953	32 952	31 368	31 368
Réserves	34 617	34 140	68 544	68 544
Report à Nouveau	35 930	-	42 310	42 310
Résultat	-13 399	36 399	-72 465	-72 465
Provisions réglementées	4 573	4	26 193	28 847
Capitaux propres (note 5)	94 674	103 495	95 950	98 604
Provisions pour risques et charges (note 6)	7 855	17 303	11 615	15 326
Dettes financières	7 390	6 356	48 328	193 130
Emprunt obligataire convertible	30 733	30 745	30 745	30 745
Avances et acomptes reçus	267	1 474	2 125	2 291
Dettes fournisseurs	15 600	14 935	22 203	45 447
Dettes fiscales et sociales	4 080	5 238	4 101	10 091
Autres dettes	31 142	33 123	30 903	36 653
Dettes (notes 7 et 8)	89 212	91 871	138 405	318 357
Comptes de régularisation passif (note 9)	25	71	417	587
TOTAL PASSIF	191 766	212 740	246 387	432 874

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Chiffre d'affaires (note 10)	60 912	82 542	92 918	207 959
Fonds de soutien	7 447	9 812	12 634	14 327
Autres produits	19 094	94 527	21 229	23 843
Activation de coûts de films	19 848	32 246	44 903	44 903
Produits d'exploitation	107 301	219 127	171 684	291 032
Achats et charges externes	29 918	40 318	36 628	117 551
Frais de personnel	8 998	11 599	10 757	36 426
Impôts et taxes	1 869	1 811	1 415	6 930
Amortissements et provisions	59 467	125 606	154 547	174 382
Coûts de films	19 787	32 246	44 903	44 903
Charges d'exploitation	120 039	211 580	248 250	380 192
Résultat d'exploitation	-12 738	7 547	-76 566	-89 160
Résultat financier (note 11)	2 616	3 878	4 994	-1 511
Résultat courant	-10 122	11 425	-71 572	-90 671
Résultat exceptionnel (note 12)	-3 548	24 725	12 861	17 717
Impôts sur les bénéfices (note 13)	-271	-249	-489	-489
Résultat 2000 des salles de cinéma	-	-	-14 243	-
RESULTAT NET	-13 399	36 399	-72 465	-72 465

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE

(en milliers d'euros)

	2002	2001	2000
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat de l'exercice	-13 399	36 399	-72 465
Amortissements et provisions	51 054	28 821	157 083
Résultat net des cessions d'immobilisations	1 145	-1 103	2 373
Retraitement des charges à répartir	-251	-1 481	-851
Diminution de la réserve de réévaluation	-	-2 747	-
Marge brute d'autofinancement	38 549	59 889	86 140
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	635	10 289	41 727
(A) Flux de trésorerie liés à l'activité	39 184	70 178	127 867
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Cessions d'immobilisations	-2 736	-1 917	-21 967
Acquisitions d'immobilisations :			
• Films et droits audiovisuels	30 587	41 975	76 360
• Corporelles et incorporelles	871	353	46 101
• Financières	10 476	15	3 066
Variation des dettes sur immobilisations	-1 290	9 094	-9 822
(B) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	37 908	49 520	93 738
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés	-	-	-4 643
Augmentation de capital	9	83	2 833
Variation des dettes financières	470	-37 783	-12 617
(C) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	479	-37 700	-14 427
(D) Incidence des fusions	-	-236	-
Variation de trésorerie : (A) - (B) + (C) + (D)	1 755	-17 278	19 701
Trésorerie d'ouverture	-911	16 367	-3 334
Trésorerie de clôture	844	-911	16 367
Se décomposant en :			
- Valeurs mobilières de placement	2 217	-	12 749
- Disponibilités	451	360	9 079
- Concours bancaires courants	-1 824	-1 271	-5 461

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire)

Note 1. Principes comptables

Les comptes sociaux de Gaumont sont établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

L'application du règlement 2000-06 du CRC n'a pas d'incidences sur les comptes sociaux.

Toutefois, en matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

1.1. Comptes pro forma

En juin 2001, Gaumont a apporté sa branche complète d'exploitation cinématographique à la société EuroPalaces avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001. En échange de cet apport, Gaumont détient 34% de la société EuroPalaces qui regroupe les activités d'exploitation des salles Gaumont et Pathé.

La présentation des comptes sociaux pro forma au 31 décembre 2000 incluant les effets de l'apport partiel d'actif, a pour objectif de permettre une meilleure compréhension des événements intervenus et de faciliter la lecture de leurs conséquences économiques au niveau des états financiers de Gaumont.

1.2. Films et droits audiovisuels

1.2.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films et productions télévisuelles comprend le coût de l'investissement de la société augmenté, le cas échéant, des frais financiers et des frais de lancement, supporté au titre des :

- productions de films destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- coproductions françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres cinématographiques.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au premier janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes nettes acquises dans l'exercice et les recettes nettes totales. Celles-ci comprennent la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont

examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement très important ou si pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

1.2.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les frais de recherche de sujets, talents et repérages nécessaires au développement de la production engagés avant la décision de tournage. Ils sont individualisés film par film et provisionnés sur une période de deux ans. Cette provision est reprise lors de la décision de tournage ou de l'abandon du projet.

1.2.3. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction Générale des Impôts.

1.3. Autres immobilisations incorporelles

1.3.1. Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont inscrits à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Gaumont vérifie périodiquement, pour tous ses fonds, que la valeur vénale du marché est supérieure à la valeur inscrite au bilan. Au cas où le prix du marché est inférieur à la valeur nette des fonds, une provision est constatée à due concurrence.

1.3.2. Autres droits incorporels

Les autres droits incorporels comprennent essentiellement les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation économique, à savoir :

- Constructions 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

1.5. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

1.6. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée pour les créances qui présentent un retard inhabituel ou qui font l'objet d'un contentieux. Le pourcentage de provision est déterminé créance par créance.

1.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode "FIFO" (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée lorsque à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

1.8. Opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euros au taux du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont réévaluées à chaque arrêté sur la base du taux en vigueur à la date de clôture et la différence entre la valorisation au taux historique et celle au taux de clôture est comptabilisée en "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes sont provisionnées.

1.9. Retraites et engagements assimilés

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle qui tient compte des hypothèses d'évolution des salaires et de rotation du personnel, des tables de mortalité et du taux de rentabilité des placements à long terme (le taux de 4,5% a été retenu en 2002).

1.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires sur les ventes audiovisuelles est pris en compte à compter de la première mise en exploitation de l'œuvre. Les ventes sur les productions en cours de tournage sont comptabilisées en produits constatés d'avance, sous la rubrique "autres dettes".

Le chiffre d'affaires relatif aux cessions des droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises est reconnu après signature des contrats de cession à l'acceptation des copies.

Le chiffre d'affaires résultant des ventes de droits en dehors du territoire français est reconnu au moment de la signature des contrats à compter de la sortie du film en France et à la réception des décomptes de la part de tiers étrangers pour ces derniers.

1.11. Fonds de soutien production

Le Centre National de la Cinématographie attribue un soutien financier aux films en cours de production. Le produit correspondant à ce soutien financier est constaté dans les comptes lorsque le tournage du film concerné est terminé.

Note 2. Actif immobilisé

2.1. Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000
		+	-	Autres (1)		
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	1 061 514	29 575	-	3 572	1 028 367	979 939
Frais préliminaires	11 827	6 078	-346	-1 974	8 069	4 755
Productions en cours	1 182	1 182	-	-1 598	1 598	2 108
Valeur brute	1 074 523	36 835	-346	-	1 038 034	986 802
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	-1 024 893	-57 264	3 880	-	-971 509	-916 045
Frais préliminaires	-9 460	-4 152	660	-	-5 968	-4 328
Productions en cours	-	-	-	-	-	-733
Amortissements, provisions	-1 034 353	-61 416	4 540	-	-977 477	-921 106
Valeur nette	40 170	-24 581	4 194	-	60 557	65 696

(1) Virements de poste à poste

2.2. Autres immobilisations incorporelles

	2002	Mouvements de l'exercice		2001	2000 pro forma	2000
		+	-			
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	-536	536	536	23 475
Autres droits incorporels	1 907	509	-812	2 210	2 148	2 340
Valeur brute	1 907	509	-1 348	2 746	2 684	25 815
Fonds de commerce et droit au bail	-	-	536	-536	-536	-536
Autres droits incorporels	1 261	-174	809	-1 896	-1 624	-1 754
Amortissements, provisions	1 261	-174	1 345	-2 432	-2 160	-2 290
Valeur nette	646	335	-3	314	524	23 525

2.3. Immobilisations corporelles

	2002	Mouvements de l'exercice		2001	2000 pro forma	2000
		+	-			
Terrains	3 292	-	-618	3 910	3 910	20 812
Constructions et agencements	24 098	165	-2 820	26 753	26 694	211 171
Matériel d'exploitation	1 631	7	-105	1 729	1 773	53 322
Autres immobilisations corporelles	5 904	190	-640	6 354	6 231	27 033
Valeur brute	34 925	362	-4 183	38 746	38 608	312 338
Terrains	-401	-91	-	-310	-310	-472
Constructions et agencements	-18 187	-1 309	1 352	-18 230	-17 045	-86 179
Matériel d'exploitation	-1 604	-12	106	-1 698	-1 730	-34 294
Autres immobilisations corporelles	-5 097	-587	626	-5 136	-4 443	-12 348
Amortissements, provisions	-25 289	-1 999	2 084	-25 374	-23 528	-133 293
Valeur nette	9 636	-1 637	-2 099	13 372	15 080	179 044

2.4. Immobilisations financières

	2002	Mouvements de l'exercice		2001	2000 pro forma	2000
		+	-			
Titres de participations	110 225	10 451	-141	99 915	99 926	54 687
Créances rattachées à des participations	1 556	-	-	1 556	1 556	1 556
Prêts	611	-	-87	698	769	3 640
Autres immobilisations financières	542	25	-672	1 189	1 569	2 062
Valeur brute	112 934	10 476	-900	103 358	103 820	61 945
Provisions	-11 570	-1 889	144	-9 825	-9 936	-9 936
Valeur nette	101 364	8 587	-756	93 533	93 884	52 009

En 2002, Gaumont a augmenté son pourcentage de participation dans la Sofica BNP Images 2 et acquis la société Télédis.

Le poste des titres de participations comprend essentiellement les titres de la société EuroPalaces sas (€66 millions).

Note 3. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2002, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

	- d'un an	+ d'un an	Total	Provision	Montant net
Clients et comptes rattachés (dont produits à recevoir : 6 878)	23 178	7 840	31 018	-3 698	27 320
Autres créances	7 442	13 242	20 684	-12 934	7 750
Se décomposant comme suit :					
Comptes courants	3 180	8 953	12 133	-8 953	3 180
Créances avec l'Etat	1 897	33	1 930	-	1 930
Créances diverses (dont produits à recevoir : 71)	2 365	4 256	6 621	-3 981	2 640

Note 4. Valeurs mobilières de placement

	2002	2001	2000 pro forma	2000
SICAV monétaires	2 217	-	12 749	12 749
Valeur brute	2 217	-	12 749	12 749
Provisions	-	-	-	-
Valeur nette	2 217	-	12 749	12 749

Au 31 décembre 2002, la valeur de réalisation des SICAV monétaires ressort à €2,2 millions.

Note 5. Capitaux propres

Evolution des capitaux propres	31/12/01	Affectation AGO du 13/5/02	+	-	31/12/02
Capital	32 952		1		32 953
Prime d'émission	11 532				11 532
Prime de fusion	2 787				2 787
Prime de conversion d'obligations en actions	-		8		8
Écarts de réévaluation	358				358
Réserves	19 463	469			19 932
Report à nouveau	-	35 930			35 930
Résultat de l'exercice	36 399	-36 399		-13 399	-13 399
Provisions réglementées	4		4 569		4 573
Total capitaux propres	103 495	-	4 578	-13 399	94 674

Le capital se compose, au 31 décembre 2002, de 4 119 191 actions de €8, dont 2 004 078 à droit de vote double.

L'application des règles fiscales a entraîné une dotation aux amortissements dérogatoires relatifs à l'actif films à hauteur de €4,6 millions.

Options de souscription d'actions Gaumont

Au cours du premier semestre 2002, Gaumont a institué un septième plan de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de ses salariés, à l'exception du Président qui ne bénéficie d'aucun plan. 165 000 options au prix de € 48 ont été attribuées qui représentent, si elles sont levées, 4% du capital de Gaumont.

Au 31 décembre 2002 :

- 170 443 options de souscription d'actions (au prix moyen de €58,4) sont valides cinquante ans à compter de la date du plan concerné (plans III à VI). Elles représentent, si elles sont levées, 4,14% du capital de Gaumont.
- 160 500 options de souscription d'actions (au prix moyen de €48,0) sont valides quarante ans à compter du 9 avril 2006 (plan VII). Elles représentent, si elles sont levées, 3,90% du capital de Gaumont.

Au 31 décembre 2002, les 12 membres du Comité de Direction avaient reçu 269 168 options ; 67 168 options ont été levées et 202 000 options sont valides.

Plans d'option	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	98 458	1 543
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	20 000	10 000
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	28 000	29 100	46 900
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	56 000	-	112 000
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	4 500	-	160 500
Total		545 300		681 031	122 031	228 057	330 943
Capital au 31 décembre 2002 =							
4 119 191 actions							
En pourcentage de capital							
				16,53%	2,96%	5,53%	8,04%

Note 6. Provisions pour risques et charges

	2002	Mouvements de l'exercice			2001	2000 pro forma	2000
		+	- (1)	- (2)			
Provisions pour risques							
Risques filiales	-	-	-1 854	-	1 854	1 464	2 988
Pertes de change	391	391	-285	-	285	730	730
Prime remboursement obligations	4 444	724	-	-	3 720	3 010	3 010
Autres provisions	2 505	-	-3 856	-1 809	8 170	4 319	4 342
Total	7 340	1 115	-5 995	-1 809	14 029	9 523	11 070
Provisions pour charges							
Provision pour impôt	-	-	-39	-	39	86	835
Retraite et départs anticipés	490	75	-	-	415	399	1 653
Autres provisions	25	-	-2 795	-	2 820	1 607	1 768
Total	515	75	-2 834	-	3 274	2 092	4 256
Total provisions pour risques et charges	7 855	1 190	-8 829	-1 809	17 303	11 615	15 326

(1) Utilisées

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions

Les principaux mouvements de l'exercice concernent les reprises de la provision pour engagement de rachat des titres de BNP Images 2 du fait du rachat de ces titres sur l'exercice, de la provision pour litige liée à la valeur d'apport du contrat IMAX 3D à EuroPalaces, et de la provision pour restructuration constatée en 2001.

Dans le cadre de la gestion de ses activités courantes, Gaumont est impliquée dans ou a engagé diverses procédures. La société estime que les provisions constituées (€ 2,5 millions), au titre de ces risques, litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à la date de la clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Note 7. Dettes financières

Au 31 décembre 2002, le montant total de la dette à taux fixe s'élève à €30,7 millions, celui à taux variable s'élève à €6,0 millions.

7.1. Emprunt obligataire convertible

Gaumont a émis le 4 juillet 1996 un emprunt convertible en actions représenté par 431 962 obligations au nominal de €68,60. Emise au pair, chaque obligation est rémunérée par un intérêt annuel de 3,75%.

La prime de remboursement en cas de non-conversion comptabilisée au prorata des intérêts courus en provision pour risques s'élève à €4,4 millions au 31 décembre 2002.

Au 31 décembre 2002, le montant de cet emprunt s'élève à € 29,6 millions ; 139 obligations ont été converties en actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2002.

Au 27 février 2003, 427 498 obligations (soit 99% de l'emprunt obligataire) ont été remboursées à la valeur nominale de €78,89.

7.2. Dettes financières à long et moyen terme

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Dettes financières diverses	1 366	1 365	1 368	61 038

Au 31 décembre 2002, l'échéance de ces dettes financières est à plus de 5 ans.

7.3. Dettes financières à moins d'un an

Les dettes financières à moins d'un an incluent :

- €4,2 millions de tirages pour des durées inférieures ou égales à 3 mois, sur des lignes de crédit confirmées à moyen terme, à échéance de 2005 à 2007.
- Les garanties consenties au titre de ces dettes figurent en note 17 ci-après.
- €1,8 million de concours bancaires courants.
- €1,1 million correspondant aux coupons courus non échus sur l'emprunt convertible.

Note 8. Dettes d'exploitation

	Total	- de 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés (dont charges à payer : 7 654)	15 600	15 600
Dettes fiscales et sociales (dont charges à payer : 1 552)	4 080	4 080
Autres dettes (dont charges à payer : 6 518)	31 142	25 914
Total dettes d'exploitation	50 822	45 594

Note 9. Comptes de régularisation

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Comptes de régularisation actif				
Frais d'émission d'emprunt	-	115	230	773
Charges à étaler	1 262	1 375	6	799
Charges constatées d'avance	559	606	772	12 444
Écarts de conversion actif	391	285	730	730
Total	2 212	2 381	1 738	14 746
Comptes de régularisation passif				
Produits constatés d'avance	12	21	213	384
Écarts de conversion passif	13	50	204	203
Total	25	71	417	587

Les charges ou les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les charges à étaler comprennent €0,8 million de frais d'acquisition de titres étalés sur 5 ans.

Note 10. Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2002	2001	2000 pro forma	2000
Films France	13,9	23,6	16,6	14,6
Diffusion TV	26,8	33,7	38,7	38,7
International	20,1	25,1	35,2	35,2
Films	60,8	82,4	90,5	88,5
Circuit/Immobilier (1)	-	-	1,1	118,2
Cinéma	60,8	82,4	91,6	206,7
Production audiovisuelle et Multimédia (2)	0,1	0,1	1,3	1,3
Total	60,9	82,5	92,9	208,0
Dont :				
France	40,8	57,4	57,4	172,5
Export	20,1	25,1	35,5	35,5

(1) En 2000 pro forma, correspond aux salles de cinéma fermées n'ayant pas fait l'objet de l'apport à EuroPalaces

(2) Uniquement site web de Gaumont à partir de 2001

Note 11. Résultat financier

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Produits financiers				
Produits de participation	5 476	5 065	4 625	8 256
Frais financiers activés	1 019	1 855	4 074	4 074
Autres intérêts et produits assimilés	203	592	581	777
Produits nets sur cessions de VMP	31	222	105	105
Reprises de provisions	2 410	1 337	2 274	2 274
Gains de change	252	468	1 782	1 782
Total	9 391	9 539	13 441	17 268
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	2 319	3 332	4 101	12 155
Charges de participation	684	16	17	770
Dotations aux provisions	3 004	1 618	3 489	5 014
Pertes de change	768	695	840	840
Total	6 775	5 661	8 447	18 779
Total résultat financier	2 616	3 878	4 994	-1 511

Les frais financiers activés dépendent des productions en cours pendant l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Sociétés	2002	2001	2000 pro forma	2000
Gaumont Buena Vista International snc	-678	1 362	954	954
Gaumont Columbia TriStar Home				
Vidéo gie	5 251	3 410	2 897	2 897
Autres	219	277	757	3 635
	4 792	5 049	4 608	7 486

Note 12. Résultat exceptionnel

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	202	2 793	100	5 015
Sur opérations en capital	1 976	1 838	14 639	19 057
Reprises de provisions et transferts de charges	7 730	26 587	17 705	22 644
Total	9 908	31 218	32 444	46 716
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	5 623	178	544	549
Sur opérations en capital	2 775	61	16 905	20 876
Dotations aux amortissements et provisions	5 058	6 254	2 134	7 574
Total	13 456	6 493	19 583	28 999
Total résultat exceptionnel	-3 548	24 725	12 861	17 717

Les charges exceptionnelles sont couvertes par des reprises de provisions pour risques et charges, notamment celles liées à la restructuration et au litige avec EuroPalaces.

Les autres éléments d'importance significative qui constituent le résultat exceptionnel sont les amortissements dérogatoires sur les films immobilisés qui représentent en 2002 une dotation de €4,6 millions contre des reprises de €22 millions en 2001 et €15 millions en 2000.

Note 13. Impôts

13.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus, depuis au moins un an, ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont sa, tête de groupe, ainsi que de la Société Cinématographique de Transactions Immobilières sarl, de Gaumont International sarl, des Films du Dauphin sarl et de Gaumont Images sa.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont. Le montant de l'impôt figurant au compte de résultat en 2002 (€-0,3 million) correspond à l'impôt sur les sociétés versé à Gaumont par les sociétés intégrées.

13.2. Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	-10 122	-	-10 122
Résultat exceptionnel	-3 548	-	-3 548
Total	-13 670	-	-13 670
Effets de l'intégration fiscale et autres ajustements	-	-271	-271
Total	-13 670	-271	-13 399

13.3. Situation fiscale latente

	01/01/02	+	-	31/12/02
Impôt latent à payer sur :				
Provisions réglementées	1	1 568		1 569
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	1 557		-127	1 430
Autres charges déduites fiscalement	8 751		-2 483	6 268
Total (A)	10 309	1 568	-2 610	9 267
Impôt payé d'avance sur :				
Congés payés	191		-34	157
Organic	43		-14	29
Retraite	147	21		168
Autres charges et provisions non déductibles	9 928		-1 015	8 913
Total (B)	10 309	21	-1 063	9 267
Impôt latent net (A - B)	-	1 547	-1 547	-

Note 14. Éléments concernant les entreprises liées

	2002	2001	2000 pro forma	2000
Créances rattachées à des participations	1 524	1 524	1 524	1 524
Créances clients et comptes rattachés	669	292	717	1 507
Autres créances	266	3 843	4 571	9 339
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346	606	979	1 180
Autres dettes	18 473	24 504	23 207	24 348
Produits financiers de participation	-464	1 627	1 659	4 370
Autres produits financiers	-	1	2 106	2 206
Charges financières	834	1 053	974	974

Note 15. Effectifs inscrits au 31 décembre 2002

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	51	
Agents de maîtrise	20	
Employés	28	12
Total effectif inscrit	99	12

Note 16. Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération versée par Gaumont aux organes de Direction et d'Administration s'élève à €1,6 million (les membres du Conseil d'Administration n'ont pas reçu de jetons de présence au cours de l'exercice).

Note 17. Engagements financiers

17.1. Engagements hors bilan

Obligations contractuelles et engagements commerciaux	2002	2001	2000 pro forma	2000
Obligations et engagements :				
Contrats de recherche et conception de projets de films	515	1 616	1 951	1 951
Achats de devises à terme (en CAD)	180	-	-	-
Cautions données au profit des sociétés liées	-	-	-	6 512
Obligations et engagements comportant des garanties données :				
Garanties hypothécaires et nantissements de films pour lignes de crédits bancaires (1)	49 479	26 679	-	70 728
Obligations et engagements réciproques :				
Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution de films	1 632	4 150	334	334
Contrat promotion immobilière EuroPalaces Multiplexe Toulouse Wilson	10 138	10 138	-	-
Titres de participation à recevoir sur promesse de rachat BNP Images 2	-	6 083	6 083	6 083
Total	61 944	48 666	8 368	85 608

(1) Les biens donnés en nantissement ou hypothèque ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des négociations de crédit et figurent ici pour une valeur supérieure à leur valeur comptable détaillée au tableau suivant.

Nantissements des actifs

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur brute comptable des actifs nantis	Total poste de bilan (valeur brute)	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles			190 634	1 076 430	17,7%
BNP Paribas (1)	24/04/02	24/10/07	57 350		
Natexis (2)	17/09/01	30/09/06	133 284		
Sur immobilisations corporelles			4 291	34 925	12,3%
BNP Paribas (1) (3)	24/04/02	24/10/07	4 291		
Natexis (2) (3)	17/09/01	30/09/06	4 291		
Sur immobilisations financières			néant	112 934	-
Total			194 925	1 224 289	15,9%

(1) Garantie d'un prêt total de K€22 800

(2) Garantie d'un prêt total de K€26 679

(3) Engagements pari-passu entre les deux établissements

Gaumont a donné à Pathé une garantie de passif sur les comptes d'apport par laquelle elle s'engage à verser à EuroPalaces ou ses filiales tout montant qui pourrait être dû au titre du maintien de la valeur de l'apport Gaumont. De même, Pathé a donné à Gaumont une garantie de passif dont le bénéficiaire en cas de mise en jeu de la garantie serait EuroPalaces. Pathé et Gaumont ont mis fin au litige portant sur la valeur d'apport des IMAX 3D moyennant le versement par Gaumont d'une indemnité de €4 millions.

17.2. Engagements de paiements futurs

Obligations contractuelles et engagements commerciaux	Total	Paiements dus et montant des engagements par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Obligations et engagements :				
Contrats de recherche et conception de projets de films	515	440	75	-
Achats de devises à terme (en CAD)	180	180	-	-
Obligations et engagements comportant des garanties données :				
Garanties hypothécaires et nantissements de films pour lignes de crédits bancaires	49 479	-	49 479	-
Obligations et engagements réciproques :				
Droits à recevoir au titre du fonds de soutien production et distribution de films	1 632	1 632	-	-
Contrat promotion immobilière EuroPalaces Multiplexe Toulouse Wilson	10 138	10 138	-	-
Total	61 944	12 390	49 554	-

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros sauf indication contraire)

SOCIETES OU GROUPE DE SOCIETES	CAPITAL	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE (EN %)	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIETE ET NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SOCIETE	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE CLOS	BENEFICES OU PERTES DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	OBSERVATIONS
				BRUTE	NETTE						
I - RENSEIGNEMENTS DETAILLES											
A - Filiales (50% au moins du capital détenu directement ou indirectement par la société) :											
Sociétés françaises											
. BNP Images 2 sa 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	6 096	-1 850	99,18	6 045	4 172	-	-	-	-94	-	
. Gaumont Images sa 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	9 150	413	99,73	9 122	9 122	-	-	-	215	-	
. Gaumont Images 2 sas 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	11 565	194	70,82	8 397	8 397	-	-	205	281	-	
. Gaumont Images 3 sas 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	4 500	-24	50,00	2 287	2 287	-	-	60	204	-	
. Gaumont International sarl 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	16	808	100,00	2 271	802	-	-	-	-14	-	
. Les Films du Dauphin sarl 5, rue du Colisée - Paris	80	753	100,00	4 324	1 298	-	-	471	294	-	
. Les Films du Loup snc 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	48	17	99,97	4 369	763	130	-	155	127	191	
. Société Cinématographique de Transactions Immobilières sarl 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	8	26	100,00	1 515	35	-	-	-	2	-	
. Télédis sas 30 Avenue Charles de Gaulle - Neuilly	46	800	100,00	4 421	4 421	-	-	1 276	-6	-	
Sociétés étrangères											
. Gaumont Inc. 322 west 57th Street - New York	USD 1 510	USD 1 143	100,00	1 321	1 321	-	-	-	USD 240	-	
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX :											
A - Filiales non reprises au paragraphe 1 :											
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	12	6	3	-	-	-	-	
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	15	-	4 625	-	-	-	-	Le montant de €4 625 est provisionné à 100%
c) Sociétés civiles immobilières (ensemble)	-	-	-	16	14	1 618	-	-	-	90	
B - Participations non reprises au paragraphe 1 :											
. EuroPalaces sas 21, rue François 1er - Paris	146 019	24 304	34,00	66 013	66 013	2 910	-	374 301	5 088	-	
. Sociétés françaises (autres)	-	-	-	97	97	-	-	-	-	6 617	
				110 225	98 748					6 898	

**RESULTATS FINANCIERS
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(en euros)

Nature des indications	2002	2001	2000	1999	1998
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	32 953 528	32 952 416	31 368 230	30 953 165	30 340 068
b) Nombre d'actions émises	4 119 191	4 119 052	4 115 242	4 060 789	3 980 356
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	60 911 955	82 542 470	207 958 605	249 029 065	217 915 228
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	37 384 011	64 614 551	84 129 914	139 463 851	95 136 501
c) Impôts sur les bénéfices	-271 199	-248 672	-488 701	1 558 830	16 515 732
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	33 075	1 058 317
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-13 399 392	36 398 746	-72 465 283	-3 188 677	22 415 699
f) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	4 642 975	4 551 010
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,14	15,75	20,56	33,95	19,49
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	-3,25	8,84	-17,61	-0,79	5,63
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	-	1,14	1,14
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	102	126	1 101	1 071	939
b) Montant de la masse salariale	6 663 873	8 932 545	27 114 808	27 483 446	27 563 408
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc..)	2 334 339	3 161 545	9 311 303	9 046 558	9 017 206

7. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2003

7.1. Assemblée Générale Ordinaire – Rapport du Conseil d'Administration

Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de l'exercice et des projets à financer le Conseil ne propose pas à l'Assemblée de distribution de dividendes.

Il propose d'imputer le résultat de l'exercice de €13 399 392,12 sur le poste de report à nouveau antérieur, le portant ainsi à :

Report à nouveau €22 530 833,38

Distribution de dividendes

Au cours des trois derniers exercices, la Société a distribué les dividendes suivants :

En euros	2001	2000	1999
Dividende	-	-	1,14
Avoir Fiscal	-	-	0,57
Total	-	-	1,71

Rachat d'actions pour la gestion financière du capital

Depuis 1987, l'Assemblée Générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la société en vue de la régularisation du cours de bourse ou de leur attribution aux salariés. La société juge important de continuer à disposer de cette faculté. En vertu de la nouvelle réglementation, le Conseil sollicite l'autorisation pour la société de mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions qui fera l'objet d'une note d'information visée par la COB. Ces actions pourront être acquises en vue notamment de régulariser le cours de bourse, de leur attribution aux salariés, de leur conservation, ou de leur transfert par tous moyens, notamment par échange de titres.

Cette autorisation est sollicitée pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2002 autorisant le rachat par la société de ses propres actions pour régulariser leur marché.

Administration de la société

Le Conseil propose le renouvellement pour une nouvelle durée de six années du mandat d'administrateur de M. Antoine Gallimard.

Le Conseil propose le renouvellement pour une nouvelle durée d'un an du mandat d'administrateur de M. Bernard Hanon.

Le Conseil propose de ne pas allouer de jetons de présence aux Administrateurs.

Le Conseil remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'Entreprise, Oeuvres Sociales et Délégations Professionnelles.

7.2. Rapports des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société GAUMONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose l'absence d'incidence sur les comptes sociaux de l'application du règlement n° 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 28 février 2003

Les Commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Salustro

François Hilly

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2002

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec les filiales de GAUMONT

Nature et objet

Conformément à l'autorisation générale donnée annuellement par le Conseil d'Administration et renouvelée par celui du 13 mai 2002, Gaumont a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêts.

Modalités

Au 31 décembre 2002, les avances et prêts consentis et ceux reçus à ce titre s'élevaient respectivement à €9 222 490 et €4 834 329.

2. Avec la SCI Forest

Nature et objet

Gaumont a consenti un prêt non rémunéré à la SCI Forest. Cette convention a une durée courant jusqu'au 31 décembre 2002.

Modalités

Le prêt accordé à la SCI Forest s'élève à €1 524 490.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le 28 février 2003

Les Commissaires aux comptes

RSM Salustro Reydel

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Salustro

François Hilly

7.3. Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION (approbation des opérations et comptes sociaux de l'exercice 2002)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2002, du rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION (approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation du Groupe et du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2002 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir une perte nette consolidée de €7 966 292 (part du groupe).

TROISIEME RESOLUTION (affectation et répartition du résultat de l'exercice 2002)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que l'exercice se solde par une perte de €13 399 392,12 décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter cette somme comme suit :

- perte comptable €(13 399 392,12)
à laquelle s'ajoute le report à nouveau
antérieur € 35 930 225,50
- report à nouveau du solde € 22 530 833,38

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices antérieurs les dividendes mis en paiement et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	2001	2000	1999
Revenu global	-	-	1,71
Dividende net	-	-	1,14
Avoir Fiscal	-	-	0,57

QUATRIEME RESOLUTION (conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu la lecture, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, et approuve lesdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Antoine GALLIMARD vient à expiration ce jour, renouvelle celui-ci, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

SIXIEME RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Bernard HANON vient à expiration ce jour, renouvelle celui-ci, conformément à l'article 30 des statuts, pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

SEPTIEME RESOLUTION (autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions)

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information visée par la COB, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acheter un nombre maximal de 200 000 actions de €8 nominal, pour un montant maximal de €10 600 000. Ce nombre d'actions, qui représente 4,9% des actions composant le capital social, est inférieur au maximum légal autorisé de 10% du capital social.

Le prix maximum d'achat est fixé à €53 et le prix minimum de vente à €23.

Ces titres pourront être acquis, en une ou plusieurs fois, par tous moyens et notamment par voie d'acquisition de blocs de titres et utilisation de produits dérivés, dans les conditions prévues par les autorités de marché, et aux époques que le conseil appréciera, y compris le cas échéant de gré à gré, en vue notamment et par ordre de priorité décroissant :

- de régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
- de leur attribution aux salariés de la Société et/ou du Groupe et de la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, dans les limites de la réglementation boursière,
- de leur conservation, ou de leur transfert par tous moyens, notamment par échanges de titres dans le cadre de la réglementation boursière.

Le programme ne prévoit aucune annulation de titres. Gaumont veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre en ce qui concerne l'utilisation de produits dérivés. Le Conseil d'Administration est expressément autorisé à déléguer à son Président avec faculté de sous-délégation l'exécution des décisions prises dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2002 dans sa sixième résolution.

HUITIEME RESOLUTION (*jetons de présence*)

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas allouer de jetons de présence aux Administrateurs.

Cette décision, applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sera maintenue jusqu'à décision contraire.

NEUVIEME RESOLUTION (*pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.

7.4. Assemblée Générale Extraordinaire – Rapport du Conseil d'Administration et Résolutions de l'Assemblée

Rapport du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 1998 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux des options donnant droit à la souscription d'actions ou à l'achat d'actions, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Nous sollicitons le renouvellement de cette autorisation pour une durée de trente huit mois, dans les mêmes termes que celle qui avait été conférée précédemment, le délai d'exercice des options étant fixé à cinquante ans maximum, tous pouvoirs étant donnés au Conseil d'Administration pour déterminer les périodes d'exercice de ces options dans la limite de ce délai maximal.

La proposition de résolutions soumises à votre approbation est ci-annexée.

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION (*renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de concéder des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel et mandataires sociaux*)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés de la société et au bénéfice des mandataires sociaux ou de certains d'entre eux seulement, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la société.

Ces options pourront être également consenties au bénéfice des salariés et mandataires sociaux des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement par la société.

Le délai d'exercice des options ne pourra excéder cinquante années à compter de la date à laquelle les options auront été consenties, tous pouvoirs étant donnés au Conseil d'Administration pour déterminer les périodes d'exercice de ces options dans la limite de ce délai maximal.

En conséquence :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- fixer l'ensemble des conditions dans lesquelles seront consenties les options, notamment déterminer les sociétés ou groupements d'intérêt économiques ainsi que les bénéficiaires des options, fixer le délai pendant lequel les options devront être exercées, et fixer le nombre des actions pouvant être souscrites ou achetées par chaque bénéficiaire,
- fixer les conditions de libération des actions et leur jouissance, constater les augmentations du capital social résultant des levées d'option et remplir les formalités,
- et acheter en bourse les actions de la société nécessaires aux options d'achat.

Le prix à payer lors de la levée d'option de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Conseil d'Administration étant précisé :

- qu'en cas d'options de souscription d'actions ce prix ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration appelé à fixer les modalités et les dates à partir desquelles peuvent être levées les options,

- et qu'en cas d'options d'achat, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société à la suite des achats opérés.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Le délai pendant lequel le Conseil d'Administration pourra faire usage, en une ou plusieurs fois, de la présente autorisation est fixé à trente huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

La présente autorisation prive d'effet, pour sa partie non engagée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 1998.

DEUXIEME RESOLUTION (*pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.

8. INFORMATIONS INVESTISSEURS

8.1. Renseignements concernant Gaumont

Dénomination et Siège social

Gaumont
30 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Forme juridique - Contrôle - Législation applicable

Société anonyme de droit français, Gaumont est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier le Code de commerce L. 225-1 à L. 225-270 et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967. En application de l'article L. 225-218 du Code de commerce, le contrôle de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires, auxquels sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants.

Date de constitution - Durée - Date d'expiration

La société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 Août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1975. Sa durée fixée initialement à 99 ans à compter du 16 août 1938 a été prorogée jusqu'au 15 août 2074, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues par la loi et les statuts.

Objet social

Conformément à l'article 2 des Statuts :

"La société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la société.

La société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tous tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit."

Immatriculation

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 562 018 002, code APE 921 C.

Consultation de documents

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège de la société, 30 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine.

Exercice social

D'une durée de 12 mois, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Répartition de bénéfices

Les Statuts ne prévoient pas d'autre répartition que celle prévue par la loi.

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration a le droit de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être virées à tous fonds de réserves spéciales, soit pour être reportées à nouveau. Le solde est réparti aux actions.

En application de l'article 14 des statuts, chaque action ouvre droit à une fraction des bénéfices proportionnelle au nombre des actions existantes. Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans, les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont reversés à l'administration fiscale.

Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire.

Il est rappelé qu'au titre des cinq exercices antérieurs les dividendes mis en paiement et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	2001	2000	1999	1998	1997
Revenu global	-	-	1,71	1,71	1,14
Dividende net	-	-	1,14	1,14	0,76
Avoir Fiscal	-	-	0,57	0,57	0,38

Assemblées Générales des actionnaires

• Convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires de Gaumont sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires d'un avis préalable de réunion (trente jours avant la date prévue pour la tenue de ladite Assemblée), puis d'un avis de convocation inséré tant dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (quinze jours au moins avant

cette même date). Les titulaires d'actions nominatives sont convoqués par lettre.

- **Admission**

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires doivent, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée Générale :

- faire inscrire leurs titres en compte auprès de l'établissement en charge du service titres Gaumont s'il s'agit d'actions nominatives pures ;
- faire inscrire leurs titres en compte auprès de l'intermédiaire financier habilité qui en assure la gestion, s'il s'agit d'actions nominatives administrées ;
- demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis transmettre à l'établissement en charge du service titres Gaumont) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée, s'il s'agit d'actions au porteur.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.

L'établissement chargé du service des titres est la BNP PARIBAS - Securities Services.

- **Droits de vote**

Sous réserve des prescriptions et limitations légales, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Droits de vote double

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 décembre 1987 et à l'article 28 des statuts, un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'anciennes actions pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus pour l'attribution du droit de vote double.

Le droit de vote prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

- **Franchissement de seuils**

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital d'une société si sa participation vient à représenter plus de 5%, 10%, 20%, 33,33%, 50% et 66,66% du capital de la société s'appliquent à Gaumont.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

8.2. Le capital de Gaumont

Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

Capital souscrit

Au 31 décembre 2002, le capital de Gaumont s'élève à €32 953 528 ; il se compose de 4 119 191 actions de €8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

Augmentations de capital potentielles

Exercice d'options

Au 31 décembre 2002, 330 943 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Les principales caractéristiques de ces options figurent en pages 17, 29, 30,50 et 51 du présent document.

Autorisations d'augmenter immédiatement ou à terme le capital social

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 1998 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- consentir au profit des salariés de Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées, ou les mandataires sociaux, dans les conditions visées à l'article

L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscriptions d'actions. L'Assemblée Générale a habilité le Conseil d'Administration à arrêter les modalités de l'opération (date d'échéance de l'autorisation : 29 avril 2003).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à :

- augmenter le capital dans la limite de €10 millions par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise. L'Assemblée Générale a habilité le Conseil d'Administration à arrêter les modalités de l'opération (date d'échéance de l'autorisation : 12 mai 2007) ;
- émettre en une ou plusieurs fois des actions et toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, soit au maintien du droit préférentiel de souscription, soit avec suppression du droit préférentiel de souscription,

mais avec faculté de conférer un droit de priorité (date d'échéance de l'autorisation : 12 juillet 2004) ;

- à réaliser les opérations suivantes :
 - augmentation du capital social par tous moyens, les diverses émissions ne pouvant avoir pour effet d'élever le capital social à un montant global supérieur à €100 millions (date d'échéance de l'autorisation : 12 juillet 2004),
 - émission de certificats d'investissement à hauteur de € 25 millions (date d'échéance de l'autorisation : 12 juillet 2004),
 - procéder à ces opérations dans les conditions et dans les limites des mêmes montants avec suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration étant habilité à conférer aux actionnaires un délai de priorité.

Titres non représentatifs du capital

Néant

Nature des titres	Montant maximal de l'autorisation résiduelle de l'augmentation de capital	Date d'autorisation	Date limite de validité
Autorisations avec droit préférentiel de souscription			
Toutes valeurs mobilières	67 millions d'euros	13 mai 2002	12 juillet 2004
Certificats d'investissements	25 millions d'euros	13 mai 2002	12 juillet 2004
Autorisations sans droit préférentiel de souscription			
Toutes valeurs mobilières	67 millions d'euros	13 mai 2002	12 juillet 2004
Certificats d'investissements	25 millions d'euros	13 mai 2002	12 juillet 2004
Autorisations en faveur des salariés			
Options de souscription d'actions (1)		30 avril 1998	29 avril 2003
Options de souscription d'actions (1) (3)	1 543 actions	18 février 1993	17 février 2043
Options de souscription d'actions (1) (3)	10 000 actions	16 février 1995	15 février 2045
Options de souscription d'actions (1) (3)	46 900 actions	15 février 1996	14 février 2046
Options de souscription d'actions (1) (3)	112 000 actions	12 mars 1998	11 mars 2048
Options de souscription d'actions (1) (3)	160 500 actions	9 avril 2002	8 avril 2046
Emissions d'actions (2)	10 millions d'euros	13 mai 2002	12 mai 2007

(1) également en faveur des mandataires sociaux et des salariés des filiales qui lui sont liées

(2) en faveur des salariés adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise

(3) les dates d'autorisation indiquées correspondent aux Conseils d'Administration en vertu de l'autorisation des Assemblées Générales des (respectivement) 27 mai 1991 – 2 juin 1994 – 2 juin 1994 – 25 avril 1996 – 30 avril 1998

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission	Montants successifs du capital		Nombre cumulé d'actions	
	Capital au 31/12/96					194 616 100		3 892 322	
23/06/97	Actions émises en paiement du dividende 1997	24 625	50	1 231 250	7 313 625	195 847 350	en français	3 916 947	
11/02/98	Levée options exercice 1997	13 543	50	677 150	2 586 426	196 524 500		3 930 490	
22/06/98	Actions émises en paiement du dividende 1998	21 936	50	1 096 800	7 392 432	197 621 300		3 952 426	
10/02/99	Levée options exercice 1998	27 930	50	1 396 500	3 155 498	199 017 800		3 980 356	
16/06/99	Actions émises en paiement du dividende 1999	36 478	50	1 823 900	10 924 796	200 841 700		4 016 834	
28/02/00	Levée options exercice 1999	43 955	50	2 197 750	5 953 740	203 039 450		4 060 789	
27/06/00	Actions émises en paiement du dividende 2000	26 319	50	1 315 950	9 979 902	204 355 400		4 087 108	
8/02/01	Levée options exercice 2000	28 134	50	1 406 700	5 878 206	205 762 100		4 115 242	
29/10/01	Conversion du capital en euros	-	8	1 553 706	-	32 921 936		en euros	4 115 242
11/03/02	Levée options exercice 2001	3 810	8	30 480	52 509	32 952 416			4 119 052
27/02/03	Conversion d'obligations en actions du 31/12/02	139	8	1 112	8 423	32 953 528	4 119 191		

Capital et droits de vote

Droits de vote

Au 31 décembre 2002, le nombre total des droits de vote est de 6 123 269.

Nombre d'actionnaires

La société n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 5 février 2003, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élève à 89.

Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

A la connaissance de Gaumont, au 31 décembre 2002, trois actionnaires détenaient plus de 5% du capital de la société. Il s'agit de :

Actionnaires	Actions	Capital	Droits de vote
Ciné Par	2 346 971	56,98%	70,96%
Financière du Loch	327 752	7,96%	5,35%
Groupe Industriel Marcel Dassault	292 670	7,11%	4,78%
Public	1 151 798	27,95%	18,91%
TOTAL	4 119 191	100,00%	100,00%

Ciné Par a comme actionnaire principal et Président Nicolas Seydoux.

A la connaissance du Conseil d'Administration, il n'y a pas de pacte entre actionnaires.

Le 12 février 2002, Vincent Bolloré a informé le Conseil des Marchés Financiers d'un franchissement de seuil de 5% du capital de Gaumont par le biais d'une filiale qu'il contrôle indirectement, La Financière du Loch, qui avait acquis 288 749 actions Gaumont, soit 7,01% du capital. Le 27 septembre 2002, La Financière du Loch a informé le Conseil des Marchés Financiers qu'elle détenait 327 752 actions Gaumont, lui faisant franchir à la hausse le seuil de 5% des droits de vote.

A la suite d'une opération de fusion, le 19 décembre 2002, le Groupe Industriel Marcel Dassault ne bénéficie plus de ses droits de vote double ; son pourcentage est passé de 9,05% à 4,78%.

L'évolution de l'actionnariat au cours des trois derniers exercices est la suivante :

Actionnaires	31 décembre 2002			31 décembre 2001			31 décembre 2000		
	Actions	Capital	Droits de vote	Actions	Capital	Droits de vote	Actions	Capital	Droits de vote
Nicolas Seydoux							256 410	6,23%	6,79%
Ciné Par	2 346 971	56,98%	70,96%	2 346 971	56,98%	67,60%	2 015 764	48,98%	60,64%
Financière du Loch	327 752	7,96%	5,35%						
Groupe Industriel Marcel Dassault	292 670	7,11%	4,78%	292 670	7,11%	9,10%	292 621	7,11%	8,84%
Public	1 151 798	27,95%	18,91%	1 479 385	35,91%	23,30%	1 550 447	37,68%	23,73%
TOTAL	4 119 191	100,00%	100,00%	4 119 052	100,00%	100,00%	4 115 242	100,00%	100,00%

Actionnariat des dirigeants de Gaumont

A la connaissance de Gaumont et au 31/12/2002, les personnes physiques membres de son Conseil d'Administration possèdent ensemble 157 actions.

Auto-contrôle

La société ne détient aucune de ses actions ni directement, ni indirectement.

Actionnariat des salariés

A la connaissance de la société, quatre salariés de Gaumont détenaient 3 391 actions de la société au 31 décembre 2002.

8.3. Marché des titres

Cotation

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Premier Marché d'Euronext PARIS depuis le 24 juin 1996, jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation.

L'action Gaumont fait partie de l'indice SBF 250 depuis le 9 février 1995 et de l'indice MIDCAC depuis le 12 mai 1995.

Volumes et évolution : 30 juin 2001 – 28 février 2003

(Source Euronext PARIS sa)

Code SICOVAM : 3489.PA

Date	Cours (€)			Volume
	+ haut	+ bas	moyen	
Juin 2001	44,80	42,10	43,98	53 936
Juillet 2001	43,80	41,75	42,98	26 430
Août 2001	44,00	38,31	41,60	11 628
Septembre 2001	39,80	22,90	34,57	21 734
Octobre 2001	32,00	28,91	30,64	276 030
Novembre 2001	38,90	30,00	34,70	54 890
Décembre 2001	42,15	36,50	39,84	193 398
Janvier 2002	46,80	39,00	44,07	37 521
Février 2002	53,00	39,26	47,14	138 039
Mars 2002	50,95	47,85	49,00	70 660
Avril 2002	50,50	48,80	49,36	38 389
Mai 2002	49,50	45,12	48,81	34 808
Juin 2002	53,70	45,58	48,03	119 352
Juillet 2002	53,50	44,00	48,35	30 866
Août 2002	48,00	44,30	45,50	10 428
Septembre 2002	48,00	40,00	43,15	41 559
Octobre 2002	44,00	40,00	41,08	24 806
Novembre 2002	45,00	41,04	42,43	5 083
Décembre 2002	44,50	40,33	42,31	30 728
Janvier 2003	44,89	39,50	42,00	46 253
Février 2003	44,00	41,50	42,24	18 243

Le cours moyen du mois de février 2003 fait ressortir une capitalisation boursière de 173 994 628 euros.

Synthèse de l'évolution du cours de 2000 à 2002

En euros	2000	2001	2002
Haut	86,70	56,60	53,70
Bas	38,05	22,90	39,00
Dernier cours	41,80	41,20	41,00

8.4. Emprunt convertible

Gaumont a émis le 4 juillet 1996 un emprunt convertible en actions d'un montant de €29 633 482 représenté par 431 962 obligations de F. 450 (€68,6) de nominal. Emise au pair chaque obligation porte intérêt au taux annuel de 3,75%. En cas de non-conversion, le remboursement a lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2003 au plus tard, date à laquelle l'ensemble des obligations convertibles encore en circulation fait l'objet d'un remboursement en espèces. Le 31 décembre 2002, 139 obligations ont été converties en 139 actions à jouissance 1^{er} janvier 2002 entraînant une augmentation de capital de €1 112 et une prime d'émission de €8 424. Le 31 décembre 2002, l'obligation convertible cotait €81,4.

Depuis le 1^{er} janvier 2003 aucune autre conversion d'obligations convertibles en actions Gaumont n'a été demandée.

Le remboursement des obligations convertibles en espèces a lieu depuis le 1^{er} janvier 2003 à € 78,89 représentant un taux de rendement actuariel brut de 5,72%. Le 27 février 2003, 4 325 obligations n'ont pas encore été présentées au remboursement. La faculté de conversion peut s'exercer jusqu'au 31 mars 2003, date à laquelle l'ensemble des titres restant en circulation seront obligatoirement remboursés en espèces.

La dilution qui résulterait pour un actionnaire n'ayant pas souscrit à l'émission d'obligation convertible à la fois de la conversion en actions des obligations restant en circulation jusqu'au 31 mars 2003 au plus tard et de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés s'établit de la façon suivante :

	31 décembre 2002	31 décembre 2001	31 décembre 2000
Nombre d'actions	4 119 191	4 119 052	4 115 242
Résultat consolidé part du groupe en milliers d'euros	-7 966	59 150	-66 677
Bénéfice Net Par Action (BNPA) en euros	-1,93	14,36	-16,20
Nombre d'options de souscription d'actions valides	330 943	175 443	202 253
Nombre d'obligations convertibles en actions	4 325	431 962	431 962
Total des instruments dilutifs	335 268	607 405	634 215
BNPA dilué en euros (1)	N/A	12,51	N/A
Pourcentage de dilution	-	12,85%	-

(1) En cas de perte, il n'est pas procédé au calcul d'une perte diluée par action

Evolution du cours de l'obligation de janvier 2002 à décembre 2002

(Source Euronext PARIS sa)

Date	Cours de clôture (€)	Volume
31 janvier 2002	77,10	963
28 février 2002	78,40	1 364
28 mars 2002	78,30	480
30 avril 2002	78,30	1 687
31 mai 2002	78,40	937
28 juin 2002	79,00	592
31 juillet 2002	78,00	245
30 août 2002	79,80	2 358
30 septembre 2002	80,30	623
31 octobre 2002	80,60	869
29 novembre 2002	80,10	632
31 décembre 2002	81,40	265

8.5. Autres informations

Dépendance éventuelle de la société

Il n'existe aucune dépendance de Gaumont en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative pour l'activité ou la rentabilité de la Société.

Réglementation spécifique

L'exercice de la profession cinématographique est soumis en France à une réglementation complexe que le Centre National de la Cinématographie est chargé de faire appliquer. Dans ce contexte le Centre National de la Cinématographie a pour mission notamment de gérer le Fonds de Soutien financier. Ce fonds est notamment alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets. Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs de films, aux distributeurs et aux exploitants de salles afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Les différents secteurs professionnels - production, distribution, exploitation - sont concernés par cette réglementation qui régit leurs rapports. La Société n'est pas soumise à d'autres réglementations.

Litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, les résultats, les perspectives, le patrimoine de la société et de ses filiales. Le litige entre Gaumont et Pathé portant sur la valeur d'apport des IMAX 3D a été réglé en décembre 2002 moyennant le versement par Gaumont d'une indemnité de € 4 millions.

Risques

Risques industriels et liés à l'environnement

La société de par son activité n'est pas exposée à des risques industriels et environnementaux.

Risques de liquidité et de taux

La société dispose de lignes de crédit à taux variable d'un total de €61,7 millions à maturité :

- 2005 : € 3,1 millions
- 2006 : €26,7 millions
- 2007 : €31,9 millions

Ces lignes de crédit ne font pas l'objet d'une couverture de taux. Elles sont assorties de ratios financiers à respecter :

- endettement net
capitaux propres
- niveau de cash-flow.

Au 31 décembre 2002, la société n'a pas de risque de demande de remboursement anticipé du fait de ces ratios.

L'endettement net de la société est inférieur à 25% de ses capitaux propres.

L'exposition aux risques de taux d'intérêt du Groupe peut être présentée comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/02	Echéancier pour 2002		31/12/01
		- 1 an	+ d'1 an	
Passifs financiers à taux variable	6 094	6 094	-	5 978
Passifs financiers à taux fixe	30 733	30 733	-	30 745
Passifs financiers à taux zéro	1 366	-	1 366	1 365
Actifs financiers à taux variable	7 152	7 152	-	4 434
Position nette	31 041	29 675	1 366	33 654

La part à moins d'un an, au 31 décembre 2002, inclut un emprunt obligataire de €29,6 millions remboursé à compter du 1^{er} janvier 2003, qui sera remplacé par un emprunt à taux variable de même montant.

Compte tenu de cela, une variation instantanée de 1% des taux d'intérêt aurait un impact en année pleine de €296 750 sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe.

Risque de change

La société n'est exposée à aucun risque de change spécifique de manière récurrente. La société peut être exposée à des risques de change temporaires liés à :

- des productions qui se feraient en devises étrangères,
- des contrats de vente en monnaies étrangères.

La société étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ces risques.

Au 31 décembre 2002, la société dispose d'une couverture de change à hauteur de CAD 297 009 pour la production du film *Père et Fils*. Par ailleurs, les encours clients en devises, autres que l'euro, s'élèvent à USD 4,5 millions, non couverts au titre du risque de change. Les dettes fournisseurs en devises sont non significatives (USD 59 210).

La société n'a pas de projet de tournage hors zone euro en 2003.

Risque de bonne fin des films en cours de tournage

Le tournage de quatre des cinq films qui sortiront sur l'année 2003 était achevé au 31 décembre 2002. La fin du tournage du film en cours au 31 décembre 2002, *Ripoux 3*, est prévue à la mi avril 2003.

La concurrence

Gaumont est présente sur le marché de la production et de la distribution cinématographique depuis plus d'un siècle. Une description du marché de la production et de la distribution figure en page 5.

Gaumont par son expérience et ses moyens occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme UGC ou Pathé. La société considère que son savoir faire la place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement. Toutefois, sur ce marché très concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats, les positions concurrentielles respectives des acteurs du marché peuvent évoluer de façon importante.

Engagements

L'ensemble des engagements de la Société est mentionné aux notes 17 et 20 des annexes aux comptes sociaux et consolidés (en pages 32 et 20 de ce document).

Assurances

Le patrimoine Gaumont (immobilier et filmographique) fait l'objet d'une police multirisques (incendie - explosion - dégâts des eaux ...). Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la société.

Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite "garantie de bonne fin" qui permet à une société de production de se garantir des dépassements de budget, dans la mesure où ces assurances très coûteuses ont une effectivité aléatoire, eu égard aux difficultés rencontrées dans leur mise en jeu. La société souscrit par ailleurs les polices d'assurance habituelles : responsabilité civile et responsabilité des mandataires sociaux, souscrites à des niveaux normaux de couverture. Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – INTERESSEMENT DU PERSONNEL

9.1. Organes de Direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Nicolas SEYDOUX

nommé le 20 juin 1975, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Administrateurs

Sidonie DUMAS

nommée le 29 avril 1999, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Antoine GALLIMARD

nommé le 5 mai 1997, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

Bernard HANON

nommé le 17 avril 1986, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002

Patrice LEDOUX

nommé le 2 juin 1994, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005

Michel SEYDOUX

nommé le 20 juin 1975, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Pénélope TAVERNIER

nommée le 29 avril 1999, dont le mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004

MM. Thierry DASSAULT et Jean-Louis DUMAS ont été amenés à quitter leur fonction d'Administrateur à la suite de l'adoption par le Parlement d'une loi limitant strictement le nombre de mandats d'Administrateur.

Mandats les plus significatifs des Administrateurs dans d'autres sociétés :

Nicolas Seydoux

Gaumont et sociétés filiales

1 - France

Forest sci

Gaumont International sarl

Société d'Exploitation

Cinématographique Palace snc

2 - Etranger

Gaumont Inc. (USA)

Gaumont Distribution Inc. (USA)

The Visitors Inc. (USA)

Gaumont Ltda (Brésil)

Gérant

Cogérant

Représentant de

Gaumont (Gérante)

Président

Président

Président

Administrateur

Ciné Par et sociétés filiales

Ciné Par sas

Les Films du Livradois sarl

Président

Gérant

Autres sociétés

1 - France

Gallimard Numérique sa

2 - Etranger

Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

Administrateur

Administrateur

Sidonie Dumas

Représentant permanent de Gaumont Images 2 sas au Conseil de BNP Images 2 sa

Antoine Gallimard

Président du Conseil et Directeur Général de Madrigall sa et Editions Gallimard sa

Représentant permanent des Editions Gallimard sa au Conseil de Mercure de France sa, Editions de la Table Ronde sa, Gallimard Numérique sa et Pol Editeur sa

Membre du Conseil de Surveillance de la Société Commune de Développement Jeunesse

Administrateur du Groupe Eyrolles

Bernard Hanon

Administrateur de M.T.B., Interbrew et Matra Automobile

Patrice Ledoux

Président Directeur Général de Gaumont Images sa

Gérant des Editions La Marguerite sarl, Les Films du Loup snc, Les Films du Dauphin sarl

Cogérant de Gaumont International sarl

Membre du Comité de Direction de EuroPalaces sas

Représentant de Gaumont sa, Présidente, de Gaumont Images 2 sas, Gaumont Images 3 sas

Vice-Président de The Visitors, Inc. (USA), de Gaumont Distribution Inc. (USA)

Michel Seydoux

Président de MSI sas, Camera One/DA sas, Restaurant Gaya sas, Société Immobilière de l'Ouest sas

Président du Conseil d'Administration de LOSC Lille Métropole sasp

Administrateur de Socle sa, Air Littoral sa

Membre du Comité de surveillance de Pathé sas

Gérant de Caméra One sarl, JSI sc, Groupement Forestier des Noues sc

Représentant de Camera One sarl et Administrateur de Arcade sa

Représentant de MSI sas au Comité de Direction de FIN-NAIR TRADE sas

Représentant de MSI sas, Associé Gérant de MSEB et Cie snc

Pénélope Tavernier

Présidente de Léman Hélicoptères sa et de Cifor sa à Lausanne (Suisse), société en liquidation

Administrateur de UMA Food and Beverages

DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 13 mai 2002, a décidé de l'organisation de la Direction Générale, en application des dispositions de la loi du 15 mai 2001. Il a pris les dispositions suivantes :

Président Directeur Général

Nicolas SEYDOUX, Président du Conseil d'Administration depuis le 20 juin 1975, continue à assumer la direction générale de la société.

Directeur Général Délégué

Patrice LEDOUX, Directeur Général depuis le 17 février 1994, continue à assister le Président Directeur Général, sous le titre de Directeur Général Délégué.

Comité d'Audit

En 2002, il comprenait :

Thierry DASSAULT
Jean-Louis DUMAS
Michel SEYDOUX
Pierre BAGNERES, Secrétaire

Le Conseil d'Administration procédera au renouvellement des membres du Comité d'Audit à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle.

PRINCIPAUX RESPONSABLES OPERATIONNELS (au 27 février 2003)

Pierre BAGNERES	Directeur Juridique
Jean-François CAMILLERI	Directeur Général Gaumont Buena Vista International
Franck CHOROT	Directeur Général Adjoint - Marketing et Distribution
Sidonie DUMAS	Directeur Gaumont Production
André ETCEMENDY	Directeur Informatique
Michèle HUIBAN	Directeur Général Adjoint - Finance et Administration
Martine OFFROY	Directeur Communication - Musée - Cinémathèque
Philippe ROSTAIN	Directeur Ventes Internationales et Audiovisuelles
Isabelle TREMBLAY	Directeur des Relations Humaines

9.2. Intérêt et rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes et les avantages de toute nature versés aux dix salariés les mieux rémunérés du Groupe s'élèvent à €2,9 millions.

Le montant des rémunérations brutes et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux s'établit de la façon suivante :

Nicolas Seydoux	€880 570
Patrice Ledoux	€689 940
Sidonie Dumas	€ 84 263

Le Président et le Directeur Général Délégué ont reçu, en 2002, une prime au titre de l'exercice 2001. Ils ne percevront pas de prime en 2003 au titre de l'exercice 2002.

Aucun jeton de présence n'a été versé en 2002.

Aucune société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 n'a versé de rémunération ou consenti quelque avantage que ce soit aux mandataires sociaux.

Opérations conclues entre Gaumont et ses dirigeants :

Gaumont n'a conclu aucune convention avec ses dirigeants.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants : Néant

9.3. Travaux et modes de fonctionnement du Conseil d'Administration et des autres instances de contrôle

Séances du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois.

Présence des membres au Conseil d'Administration

Date des conseils	11/03/02	09/04/02	13/05/02	29/10/02
Administrateurs	9	9	9	7
Administrateurs présents	8	6	8	6

Comité d'Audit

Lors de sa séance du 13 février 1997, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit. Celui-ci a pour mission de s'assurer que la Direction financière et les Commissaires aux comptes arrêtent les comptes en toute indépendance et que ces comptes reflètent fidèlement la situation financière et comptable de la société. Le Comité d'Audit doit rendre compte de sa mission au Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2002, deux réunions du Comité d'Audit se sont tenues. L'une avait pour objet l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2001, l'autre l'examen des comptes consolidés et sociaux au 30 juin 2002. Le Directeur Général Adjoint - Finance et Administration, ainsi que le ou les Commissaires aux comptes assistaient à ces réunions. Le Comité d'Audit a rendu compte de ses missions aux Conseils d'Administration qui ont suivi, et il n'a pas formulé d'observations sur les comptes.

Une réunion du Comité d'Audit s'est tenue au mois de février 2003 pour l'examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2002, dans les mêmes conditions que les précédentes. Il en a été rendu compte au Conseil d'Administration qui a arrêté les comptes de cet exercice, et aucune observation n'a été formulée sur ces comptes par le Comité d'Audit.

Rémunération des mandataires sociaux – Plans d'options

Lors de sa séance du 13 février 1997, le Conseil d'Administration a estimé que, compte tenu du nombre limité tant des Administrateurs que des mandataires sociaux concernés, il lui semblait préférable de ne pas créer de comité des rémunérations et de maintenir la pratique antérieure, qui permet au Conseil de décider collégialement de la rémunération de ses dirigeants. La rémunération des mandataires sociaux continue, depuis, à faire l'objet d'une réflexion menée par les Administrateurs, hors la présence des intéressés.

Il en est de même en ce qui concerne les plans d'options de souscription d'actions, qui sont proposés par le Président au Conseil d'Administration. Le Président ne bénéficie pas d'options.

Sélection des administrateurs

Au cours de sa séance du 13 février 1997, le Conseil d'Administration a estimé que la structure du capital de Gaumont, avec un actionnaire majoritaire, place Gaumont dans une situation différente des sociétés dont le capital est largement réparti dans le public. Dans ces conditions, il ne lui a pas paru nécessaire de créer un comité de sélection chargé de faire des propositions en vue de la nomination d'Administrateurs ou de mandataires sociaux de la société. Les Administrateurs débattent à intervalles réguliers des nouveaux Administrateurs.

Règles d'éthique

Depuis 1996, les salariés de Gaumont sont tenus de respecter les règles d'éthique de la société. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites dans le mois qui précède la publication des comptes annuels et semestriels, ainsi que dans le mois précédant tout événement dont les intéressés auraient connaissance, et qui constituerait pour eux une information privilégiée.

La communication d'informations privilégiées à des tiers est également interdite.

Il est interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relation d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont.

Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de la société uniquement, s'ils sont de valeur modeste et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

Ces règles d'éthiques ont été étendues aux Administrateurs, par décision du Conseil d'Administration du 4 mai 2000.

9.4. Schémas d'intéressement du personnel

Des accords d'intéressement ont été signés, qui ont pour objet de distribuer aux salariés de Gaumont une partie des résultats du Groupe Gaumont. Ces accords triennaux ont été prorogés en juin 2000 et couvrent la période 2000-2002. Les sommes distribuées représentent 5% du résultat net consolidé part de Gaumont tel que publié annuellement plafonné au montant du résultat courant consolidé du Groupe. L'assiette de l'intéressement est diminuée s'il y a lieu, du report à nouveau déficitaire pouvant apparaître dans les comptes sociaux de Gaumont.

La masse globale de l'intéressement est diminuée de l'éventuelle prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996, en application des textes en vigueur et calculée à partir du bénéfice fiscal.

Un plan d'épargne entreprise a été créé, permettant au salarié qui y verserait tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir doubler dans la limite de €2 287.

Intéressement et participation du Groupe Gaumont de 1998 à 2002 (en milliers d'euros)

	2002	2001	2000	1999	1998
Intéressement	-	529	-	457	309
Participation	-	-	-	-	1 258
Abondement	-	97	-	222	-
Total	-	<u>626</u>	-	<u>679</u>	<u>1 567</u>

Le bilan social du Groupe est diffusé au Comité d'Entreprise et aux organes représentatifs des salariés. Le rapport social du Groupe fait l'objet de la même diffusion et fait partie intégrante de la plaquette annuelle du Groupe.

9.5. Options de souscription d'actions au bénéfice du personnel

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué sept plans de souscription d'actions au bénéfice d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président qui ne bénéficie d'aucun plan. Cette décision marque la volonté du Conseil d'associer étroitement ces salariés aux performances de la société.

Compte-tenu des changements intervenus sur le capital de la société, le nombre total des options attribuées depuis 1987 s'élève à 681 031.

Au 31 décembre 2002 :

- 228 057 options ont été souscrites par 40 cadres ;
- 122 031 ont été annulées à la suite de départs de la société ;

- 330 943 options détenues par 126 salariés, dont 7 employés par la filiale à 34% de Gaumont, EuroPalaces, sont valides pour :
 - 170 443 options, issues des plans III à VI, cinquante ans à compter de la date du plan concerné,
 - 160 500 options, issues du plan VII, quarante ans à compter du 9 avril 2006.

Ces 330 943 options représentent, si elles sont levées, 8,04% du capital de Gaumont.

Au 31 décembre 2002, les 12 membres du Comité de Direction avaient reçu 269 168 options ; 67 168 options ont été levées et 202 000 options sont valides.

Plans d'option	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	98 458	1 543
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	20 000	10 000
Plan V (Février 96)	50,31	104 000	50,31	104 000	28 000	29 100	46 900
Plan VI (Mars 98)	64,03	168 000	64,03	168 000	56 000	-	112 000
Plan VII (Avril 02)	48,00	165 000	48,00	165 000	4 500	-	160 500
Total		545 300		681 031	122 031	228 057	330 943
Capital au 31 décembre 2002 = 4 119 191 actions							
En pourcentage de capital				16,53%	2,96%	5,53%	8,04%

Détail des options

Date d'Assemblée	27 mai 1991	2 juin 1994		25 avril 1996	30 avril 1998
Date d'attribution	février 1993	février 1995	février 1996	mars 1998	avril 2002
Nombre d'options attribuées	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000
Nombre d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	100 001	30 000	104 000	168 000	165 000
dont mandataires sociaux	8 000	30 000	21 000	72 000	28 000
Nicolas Seydoux - Président Directeur Général	-	-	-	-	-
Patrice Ledoux - Directeur Général Délégué depuis le 2/06/94	8 000	30 000	20 000	70 000	25 000
Sidonie Dumas - Administrateur depuis le 29/04/99	-	-	1 000	2 000	3 000
dont 10 salariés non mandataires sociaux*	18 778	-	17 000	27 000	39 000
Pierre Bagnères	2 667	-	3 000	4 000	3 000
Jean-François Camilleri	-	-	-	5 000	7 000
Philippe de Chaisemartin	3 310	-	1 000	1 000	2 000
Franck Chorot	-	-	-	-	10 000
Michèle Huiban	8 000	-	5 000	7 000	7 000
Gérard Mavalais	-	-	2 000	2 000	-
Pascal Nahon	-	-	1 000	1 000	2 000
Martine Offroy	2 667	-	3 000	4 000	4 000
Françoise Pelé	2 134	-	1 000	2 000	2 000
Gérard Schoumaker	-	-	1 000	1 000	2 000
Modalité d'acquisition des droits					
Date d'expiration	février 2043	février 2045	février 2046	mars 2048	avril 2052
Prix d'exercice	€21,78	€38,11	€50,31	€64,03	€48,00
Nombre cumulé d'options exercées au 31/12/02	94 648	20 000	29 100	-	-
Nombre d'options exercées en 2002	-	-	-	-	-
dont mandataires sociaux	-	-	-	-	-
Nicolas Seydoux - Président Directeur Général	-	-	-	-	-
Patrice Ledoux - Directeur Général Délégué depuis le 2/06/94	-	-	-	-	-
Sidonie Dumas - Administrateur depuis le 29/04/99	-	-	-	-	-
dont 10 salariés non mandataires sociaux*	-	-	-	-	-
Pierre Bagnères	-	-	-	-	-
Jean-François Camilleri	-	-	-	-	-
Philippe de Chaisemartin	-	-	-	-	-
Franck Chorot	-	-	-	-	-
Michèle Huiban	-	-	-	-	-
Gérard Mavalais	-	-	-	-	-
Pascal Nahon	-	-	-	-	-
Martine Offroy	-	-	-	-	-
Françoise Pelé	-	-	-	-	-
Gérard Schoumaker	-	-	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées au 31/12/02	-	-	28 000	56 000	4 500
Nombre d'options en circulation au 31/12/02	1 543	10 000	46 900	112 000	160 500

* dont le nombre d'options qui leur ont été consenties ou dont le nombre d'actions souscrites à la suite de levée d'option est le plus élevé.

10. RESPONSABLES DE L'INFORMATION

10.1. Responsable du document de référence

M. Nicolas SEYDOUX, Président - Directeur Général

Attestation

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Neuilly, le 24 avril 2003

Nicolas SEYDOUX
Président Directeur Général

10.2. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2000, 2001 et 2002 pour Gaumont ont fait l'objet de rapports établis par les Commissaires aux comptes titulaires de la société :

Ernst & Young Audit représenté par François Hilly
4, rue Auber 75009 Paris

Date du 1er mandat : 2 juin 1988

Date de renouvellement : 29 avril 1999

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

RSM Salustro Reydel représenté par Olivier Salustro
8, avenue Delcassé 75008 Paris

Date du 1er mandat : 5 juin 1980

Date de renouvellement : 29 avril 1999

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Aux termes des rapports de Commissariat aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices sus-cités ont été certifiés, après qu'aient été accomplies les diligences jugées nécessaires par les Commissaires aux comptes, ainsi que les vérifications revues par les normes de leur profession et qu'aient été opérées les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Commissaires aux comptes suppléants :

Hubert Luneau - 8, avenue Delcassé 75008 Paris

Date du 1er mandat : 2 juin 1994

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Dominique Thouvenin - Tour Ernst & Young

92037 Paris La Défense Cedex

Date du 1er mandat : 2 juin 1988

Date de renouvellement : 29 avril 1999

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice 2002

(en milliers d'euros)	Ernst & Young Audit		RSM Salustro Reydel	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	105	100%	100	71%
- Missions accessoires	-	-	40	29%
TOTAL	105	100%	140	100%

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent Document de Référence.

Ce Document de Référence a été établi sous la responsabilité de Nicolas Seydoux, Président-Directeur Général de Gaumont. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le Document de Référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les

informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le Document de Référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ainsi que les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2001 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés au 31 décembre 2000 ont été certifiés sans réserve et ont fait l'objet d'une observation concernant le paragraphe 2 de l'annexe consolidée relatif à l'adoption du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable sur les comptes consolidés et au changement de méthode comptable en résultant. Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2002 ont été certifiés sans réserve avec une observation relative à l'incidence du changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable sur les passifs.

Concernant les informations portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements pro forma dans le présent Document de Référence, nous rappelons qu'elles ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Pour ces informations, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit et, le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le Document de Référence.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Le 24 avril 2003

Les Commissaires aux Comptes

RSM Salustro Reydel ERNST & YOUNG Audit

Olivier Salustro François Hilly

10.3. Responsable de l'information et plan de communication

Responsable de l'information

Michèle Huiban
Directeur Général Adjoint
Finance et Administration
Gaumont
30 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
tél. (00 33 1) 46 43 20 61

Plan de communication 2003

Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/02 : 30 avril 2003

Communication des résultats semestriels 2003 :

Publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du chiffre d'affaires trimestriel dans les délais réglementaires. (Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2003 sera publié pour le 15 mai 2003).

Les rapports annuels et les communiqués financiers des trois derniers exercices sont à disposition sur le site www.gaumont.fr.

11. TABLEAU DE PASSAGE

La table thématique suivante permet d'identifier, par rapport à ce document de référence, les principales rubriques de l'instruction du Règlement 98.01 de la Commission des Opérations de Bourse.

	Règlement COB 98.01	Document de référence (pages)
I : Responsables du document de référence et du contrôle des comptes		
Noms et fonctions des responsables du document	1.1	52/53
Attestation des responsables	1.2	52/53
Noms et adresses des contrôleurs légaux	1.3	52
Politique d'information – Plan de communication	1.4	53
III : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital		
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	3.1	41/42
Renseignements de caractère général concernant le capital	3.2	42/43
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	3.3	44
Marché des titres de l'émetteur	3.4	44/45
Dividendes	3.5	35-41
IV : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur		
Présentation de la Société et du Groupe	4.1	6/21
Dépendance de l'émetteur	4.2	45
Faits exceptionnels et litiges	4.3	17/18-30-45/46
Effectifs	4.4	6-20-32
Politique d'investissements	4.5	7/8
Données groupe	4.6	9
V : Patrimoine – Situation Financière – Résultats		
Comptes de l'émetteur	5.1	23/34
Sociétés hors du périmètre de consolidation	5.2	16
Sociétés dans le périmètre de consolidation	5.3	21
Principes de consolidation	5.4	13-21
VI : Organes d'administration, de direction et de surveillance		
Composition	6.1	47/48
Intérêts des dirigeants dans le capital	6.2	44
Schéma d'intéressement du personnel	6.3	49
VII : Perspectives d'avenir		
Evolution récente	7.1	7
Perspectives d'avenir	7.2	7/8